

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

## ABONNEMENTS

UN AN

France . . . . . 20.00  
Pour les Ligateurs . . 15.00  
Etranger . . . . . 25.00

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : **HENRI GUERNUT**

## PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

# ANATOLE FRANCE

A LA

## LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les Elections et la R. P. — Les Elections — Pour  
l'union des républicains — Emile Zola — Pour  
la séparation des Eglises et de l'Etat — Le  
VIII<sup>e</sup> anniversaire de « J'accuse » — Zola au  
Panthéon — Pour la libération de F. Ferrer —  
A la mémoire de Pierre Quillard

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

WP258

# Vous pouvez avoir CONFIANCE

dans le

## Systeme Pelman

Un million de Pelmanistes  
en attestent la valeur

Vous qui suivez la publicité faite par l'INSTITUT PELMAN, reconnaissez la loyauté de sa propagande. Pas d'exagération, pas d'annonces mirifiques. On vous présente un enseignement qui repose sur la science psychologique et sur une expérience consacrée par trente années de succès. On vous fait part de ses efforts passés et actuels, dont bénéficient un million d'adeptes.

Il n'existe aucun autre système d'enseignement spécialisé dans l'éducation ou la rééducation des facultés mentales. Il n'existe aucun autre système d'enseignement répandu dans toutes les parties du monde, du nouveau comme de l'ancien.

### Une affirmation formelle de l'INSTITUT PELMAN

Le SYSTEME PELMAN n'accomplit pas de miracles. Le SYSTEME PELMAN ne transforme pas une intelligence moyenne en génie ; il l'assouplit, la développe, la perfectionne. Il peut en faire un puissant instrument de succès. Avec plus d'équilibre entre vos facultés, avec plus de discipline dans la pensée et le travail, avec une personnalité plus forte, vous aurez dans la vie 90 pour cent de succès.

Le SYSTEME PELMAN rend normales les facultés débiles, puissantes et efficaces, les facultés normales. Par centaines, des attestations de personnes de tous âges et de toutes professions nous le prouvent chaque jour. Venez les consulter à l'Institut. Femmes et hommes, jeunes et vieux, intellectuels et travailleurs manuels, tous sont poussés par une même gratitude à proclamer les résultats auxquels un peu de bonne volonté les a conduits. Une demi-heure chaque jour suffit à pénétrer l'esprit de nos douze leçons, à pratiquer notre gymnastique mentale, à réaliser l'épanouissement de votre personnalité.

### Le SYSTEME PELMAN répond à un besoin universel de l'esprit humain

Si vous voulez développer en vous la décision, le jugement, la concentration, la confiance en vous-même, la faculté d'organisation ; si vous souhaitez de devenir quelqu'un, si vous désirez mieux faire, parvenir au succès ; soyez pelmaniste ! A quelque chose applique consciencieusement les principes pendant l'exercice de sa profession ou au cours de sa vie privée, l'INSTITUT PELMAN ose affirmer l'efficacité décisive de sa méthode.

Demandez la brochure gratuite et La Preuve. Une consultation personnelle, orale ou écrite, vous sera accordée à titre gracieux et sans engagement de votre part. Ecrivez ou passez aujourd'hui même à l'Institut Pelman, 37, c. rue Boissy-d'Anglais, Paris (8<sup>e</sup>).

**Le Système Pelman**

DEVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE DE  
TOUTES LES FACULTÉS MENTALES

STOCKHOLM  
MELBOURNE  
DURBAN  
DUBLIN

LONDRES  
NEW-YORK  
TORONTO  
BOMBAY

S.P.S.

## ÉTUDES CHEZ SOI

Demandez à l'École Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16<sup>e</sup>), l'envoi gratuit de sa brochure n° 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes ; classes secondaires complètes ; grandes écoles spéciales ; carrières administratives ; carrières industrielles, agricoles ; carrières commerciales ; langues étrangères ; orthographe, rédaction, calcul, écritures ; carrières de la Marine marchande ; études musicales.

# HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

de la

## RÉVOLUTION à la PAIX de 1919

Par E. LAVISSE

de l'Académie Française

10 volumes (9 volumes de texte et 1 volume de tables générales). Chaque volume renferme 400 pages de texte, 20 pages d'illustrations hors texte, sur papier de luxe  
Les 10 volumes brochés 300 fr. Reliés 450 fr.

L'Histoire de France Contemporaine fait suite à  
L'Histoire de France des Origines à la Révolution  
18 volumes brochés : 340 fr. — Reliés : 810 fr.

### L'OUVRAGE COMPLET

#### L'Histoire de France des Origines à la Paix de 1919

28 volumes brochés : 810 fr. — Reliés : 1215 fr.  
Chaque volume broché : 30 fr. — Relié : 45 fr.

Payable de suite ou par versements mensuels

Demandez le prospectus spécial chez tous les Libraires  
et à la

Librairie Hachette, 79, boul. St-Germain, Paris

## FAITES CONNAITRE

### les numéros spéciaux des CAHIERS

La crise de la démocratie (25 avril 1921) .....	1
Pour la liberté individuelle (10 juin 1921) .....	1
La réforme de la justice militaire (20 février 1922) .....	1
Hommage à Anatole France (1 <sup>er</sup> mars 1922) .....	1
Le procès de Moscou (10 juillet 1922) .....	1
Un foyer national juif en Palestine (25 juillet 1922) .....	1
La liberté d'opinion des fonctionnaires (1 <sup>er</sup> octobre 1922) .....	1
Gabriel Séailles (10 février 1923) .....	1
L'affaire Paul-Meurier (10 juillet 1923) .....	1
La Ruhr et les réparations (20 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 1923) .....	2
Le Congrès international (Extrait des Cahiers du 25 novembre 1923) .....	1
Annuaire officiel pour 1923 .....	1
Les assurances sociales (20 mars 1924) .....	1
La Ligue au Maroc (5 août 1924) .....	1
En l'honneur de Wilson (10 avril 1924) .....	1
En l'honneur d'Emile Zola (25 juin 1924) .....	1
Le 25 <sup>e</sup> anniversaire de la Ligue (25 juillet 1924) .....	1
Hommage à Anatole France (10 novembre 1924) .....	1
Hommage à Jean Jaurès (20 novembre 1924) .....	1
La loi d'amnistie (20 février 1925) .....	1

# ANATOLE FRANCE

A LA

## LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

*La pensée d'Anatole France a toujours été libre et hardie : pour s'en convaincre, il suffirait de relire certaines pages du Livre de mon Ami, du Jardin d'Epicure, des Opinions de M. Jérôme Coignard, de Thaïs, certains poèmes aussi. Mais, jusqu'à l'affaire Dreyfus, il s'était tenu à l'écart des luttes politiques. Tous les ligueurs savent avec quelle ardeur, dès le commencement de l'affaire, il se jeta dans la mêlée.*

*Quand fut fondée la Ligue, il y adhéra. Il prit part à nombre de nos manifestations, et, en 1905, il entra au Comité Central.*

*Il nous a semblé intéressant de réunir les discours que, pour défendre nos idées, il a prononcés, en des occasions diverses. Rien ne prouvera mieux quel parfait ligueur fut Anatole France. (1).*

## LES ÉLECTIONS ET LA R. P.

Discours aux électeurs du XVI<sup>e</sup> arrondissement

(21 décembre 1901)

Avant de donner la parole à Louis Havet, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, je dois vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider cette réunion plénière, et, puisque je vois assemblées ici les sections du XVI<sup>e</sup> arrondissement, je veux féliciter la Ligue elle-même de l'esprit qui l'anime ; je veux vous féliciter tous d'avoir pensé que le patriotisme s'accordait avec l'esprit de justice et de paix, avec le respect du droit et l'amour de l'humanité ; je veux vous féliciter de vous être montrés des hommes libres, non point comme ces prétendus libéraux, qui ne réclament de liberté que contre la liberté, mais en dénonçant courageusement les tentatives hypocrites ou violentes de la réaction. Vous avez beaucoup fait. Il vous reste beaucoup à faire encore.

Les réactionnaires et les cléricaux, à demi vaincus, ne renoncent point à la lutte, d'autant plus dangereux qu'ils ne se montrent point sous leur véritable visage, qui ferait peur, et qu'ils empruntent, pour séduire la foule républicaine, votre langage et vos discours. Ils n'ont à la bouche que liberté et droits de l'Homme.

Pour les combattre et les vaincre, rappelez-vous, citoyens, que vous devez marcher avec tous les artisans de l'émancipation des travailleurs manuels, avec tous les défenseurs de la justice sociale, et que vous n'avez pas d'ennemis à gauche. Rappelez-vous que, sans les prolétaires, vous n'êtes

(1) Quelques-uns des discours qu'on va lire pourront surprendre nos lecteurs : rappelons qu'aux temps où parlait Anatole France, la Ligue prenait part quelquefois à la bataille électorale. Aujourd'hui — on le sait — Comité Central, Sections et ligueurs s'abstiennent, conformément aux statuts de la Ligue, de se mêler aux luttes des partis. — N. D. L. R.

qu'une poignée de dissidents bourgeois, et qu'unis, mêlés au prolétariat, vous êtes le nombre au service de la justice.

Vous allez entendre la ferme parole d'un homme qui n'a jamais menti. Vous allez entendre le son de l'âme la plus droite et la plus courageuse. Le citoyen Louis Havet va vous entretenir d'un sujet qui, à cette heure, doit vous intéresser particulièrement. Il va vous parler de la moralité des élections et examiner avec vous les conditions dans lesquelles s'exerce actuellement le droit de suffrage.

Ce sont là des questions qui ne peuvent vous laisser indifférents. Il se trouve à Paris beaucoup de réactionnaires et quelques républicains pour crier : « A bas les parlementaires ! ». Et ce cri caresse assez agréablement l'oreille des Parisiens. Certes, je ne défendrai pas devant vous les actes de la représentation nationale. Sans chercher si ce fut la faute des représentants ou des représentés, les législatures ont succédé aux législatures, et la justice et la bonté ne sont pas encore entrées dans nos lois.

Depuis trente ans, par ce qu'elles ont fait et surtout par ce qu'elles n'ont pas fait, les Chambres n'ont pas peu contribué à rendre la République moins aimable et moins sûre qu'elle ne promettait de l'être à son avènement. Certes, la Chambre qui maintenant expire n'a montré, dans sa vie, qu'une faible pensée et qu'un médiocre courage. Née dans l'erreur, le mensonge et l'épouvante, sous un ministère criminel, elle traîna une existence incertaine et molle. Il semble que la peur soit l'inspiratrice et la conseillère de nos députés, et l'on peut dire de nos Chambres que leur faiblesse trahit tous les partis.

Vous voyez, citoyens, que je ne tombe pas

accablé d'un respectueux étonnement devant la majesté de nos institutions politiques. Mais quand nos fougueux nationalistes en réclament la destruction soudaine, quand nos grands plébiscitaires demandent d'une voix retentissante la suppression des parlementaires, je vois trop qu'ils pensent à les remplacer par des patrouilles de

cavalerie, que la liberté n'y gagnerait rien. Dans l'état actuel de nos institutions et de nos mœurs, le suffrage universel est l'unique garantie de nos droits et de nos libertés, et il suffirait d'un souffle de fraternité passant sur nos villes et nos campagnes pour qu'il devienne un instrument de justice sociale...

## LES ÉLECTIONS

Discours à l'Assemblée générale de la Ligue  
(20 avril 1902)

Il y a un petit conte de nourrice qu'on retrouve chez tous les peuples. C'est celui du lutteur merveilleux. Dans une version lorraine, je crois, de ce conte, le lutteur, lorsqu'il est vaincu sous sa forme naturelle, se métamorphose en dragon; puis, terrassé sous cette forme nouvelle, il se change en canard (*Rires*). Je me suis rappelé le lutteur merveilleux en lisant les programmes affichés sur les murs par les nationalistes (*Rires et applaudissements*.) Nous les avons vus, dans les rues et les boulevards, ces nationalistes, vomir des flammes par les yeux, la gueule et les narines. Dragons épouvantables, ils déployaient sur la ville entière leurs ailes et leurs griffes horribles. Pourtant ils furent vaincus, et voici qu'ils renaissent, pour une autre lutte, avec des plumes lisses, un air de familiarité, une voix domestique et paisible. (*Rires prolongés*.) Quelle merveilleuse transformation!...

\* \*

Sous leur première figure, il vous en souvient, citoyens, c'étaient des Hippogriffes et des Tarasques; c'étaient des géants, des ogres affamés de chair humaine. Ils ne parlaient que de « décerveler » les citoyens paisibles. Ils allaient par les rues assommant les républicains, sous le regard amical et le sourire attendri de M. Méline (*Applaudissements*.) M. Méline souriait avec une grâce inimitable au nationalisme naissant. Il vous en souvient, citoyens? Et, sous ce fécond sourire, le nationalisme grandit, haussa sa tête empanachée par-dessus les toits, comme M. et Mme Gayant dans la vieille ville de Douai. Les badauds, les marmitons, les petits garçons des jésuites lui faisaient cortège en poussant des cris aigus. (*Vifs applaudissements*.)

Aux obsèques du président Faure, ce fut un beau vacarme. Un cheval se mit de la bande, un cheval militaire (*Rires*.) Il y a, paraît-il, des chevaux nationalistes. En ces jours étranges, le nationalisme, plein de jeunesse, soulevait des troubles, causait des bagarres, organisait des émeutes, méditait des révolutions. Il s'apprêtait à tuer la République et comptait bien la porter en terre avec le défunt président.

Mais il rata le coup du catafalque. Il ouvrait alors des mâchoires larges comme l'Arc de Triomphe. Il avait un appétit de Gargantua et voulait avaler le Parlement tout entier. On craignait que

du nouveau président il ne fit qu'une bouchée. « Ce pauvre M. Loubet, disait-on, n'a plus que la ressource de se loger dans la dent creuse de l'ogre. » (*Rires*.)

Comment, en si peu de temps, les nationalistes ont-ils pu changer si complètement de mœurs et de langage? Ils ne sont plus reconnaissables; ils ne veulent plus tuer personne; ils ne parlent plus de décerveler les citoyens. On ne leur voit plus de matraques. Ils respectent les institutions parlementaires, ils respectent le Sénat, ils respectent les chapeaux (*Rires*.) Lisez leurs affiches. Vous serez bien surpris: il n'y est question, ni de guerres, ni de massacres, ni de décervellement aucun. On ne parle là-dedans que de liberté, de tolérance, d'économies et de réduction du service militaire. On se contente de souhaiter un changement de ministère. Et ce n'est pas là, sans doute, une profonde pensée (*Rires et applaudissements*.) On ne dit pas du tout dans ces placards qu'on renversera la République, on y dit même qu'on la reformera. Du plébiscite, pas de nouvelles. Bien mieux! Tous les nationalistes sont devenus républicains. Il en est de radicaux pour les électeurs radicaux, de socialistes pour les électeurs socialistes, de libéraux pour les électeurs libéraux (*Applaudissements répétés*.) En cherchant bien, on découvrirait des candidats qui se disent impérialistes nationalistes républicains et des candidats qui se disent monarchistes nationalistes républicains (*Applaudissements et rires*.)

\* \*

En entendant leur nouveau langage, en voyant leurs mines hypocrites, on est tenté de leur dire comme Sganarelle à son maître: « Messieurs, je vous aimais mieux comme vous étiez avant. » (*Rires et applaudissements*.) Et de fait, ils étaient moins déplaisants quand ils brandissaient leur vieille rapière rouillée, qu'ils ne sont aujourd'hui en soufflant dans la flûte de Guillot. (*Applaudissements et rires prolongés*.) Mais qu'ils se montrent rodomonts ou papelards, qu'ils crient: « Vive le roi! » ou « Vive la République! », ce sont les mêmes gens, et leur cœur n'est pas changé. (*Applaudissements*.)

Citoyens, c'est la procession de la Ligue qui passe. Vous avez vu, il y a trois ans, défiler les premières bannières. Moines portant une cuirasse

sur le froc retroussé, sorbonagres jetant à la foule ahurie des libelles démagogiques, capitans, fierabras, avaleurs de charrettes ferrées et dépendeurs d'andouilles. (*Applaudissements et rires.*) Maintenant, ce sont les candidats qui défilent, doux, bénins, mielleux, onctueux et menus, menus, menus pour se couler par la fente des boîtes électorales. (*Nouveaux rires.*)

C'est la procession de la Ligue qui passe! C'est l'armée des moines! Ces gens-là sont tous au service des moines. Quand ils vous disent qu'ils sont républicains, c'est la République des moines qu'ils entendent vous donner; quand ils réclament la liberté, c'est la liberté pour les moines d'échapper à la loi; ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement, c'est la liberté pour les moines d'instruire les enfants dans la haine et le mépris de la société laïque, et, s'ils vantent la tolérance, c'est qu'ils prétendent obliger la République à tolérer les attentats des moines. (*Applaudissements enthousiastes et répétés.*)

\* \*

Ils sont les candidats des moines de toute robe, noirs blancs, mi-blancs, noirs, noisette, amande, figue et raisins secs. Leur liberté a un nom. C'est la liberté Falloux. Ils sont les candidats de ces moines qui ont dévoré l'Italie, dévoré l'Espagne et que la République française, plus longanime que la vieille monarchie, laissait pulluler sur elle. Ils sont les candidats des jésuites qui, avec une patiente adresse, en trente années, ont formé, dressé, instruit, armé une France Romaine, dans la France, contre la France. Ils sont les candidats de ces Assomptionnistes, de ces frocards féroces des *Croix* qu'on vit, il y a trois ans, allumer la guerre civile dans la nation qui les avait accueillis. (*Applaudissements.*)

Ils sont les candidats des moines qui, pour payer les frais des pieuses candidatures, mendent à leur manière antique, amplement, universellement, catholiquement. Ils sont les candidats de la grande Ligue de la Patrie Romaine. (*Applaudissements répétés et rires.*) Ils sont les candidats de ce cléricisme violent et sournois qui, lorsqu'il s'est emparé d'un peuple, le gouverne dans l'esprit du passé avec tous les instruments du passé, toutes les forces de réaction, forces de violence, forces de mensonge, forces d'ignorance et d'abêtissement.

Citoyens, prenons garde! Quand le cléricisme a mis la main sur un peuple, il le tient ferme. Voyez la Belgique! Il l'a surprise un jour; il l'a

gardée vingt ans. Et qui sait, hélas! ce qu'il faudra de sanglants efforts pour lui faire lâcher prise? (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, vous voterez, contre les nationalistes, pour les candidats vraiment et intérieurement républicains; non pour ces tristes et pâles candidats qui flottent mollement entre le nationalisme et la République.

Vous n'irez pas noyer vos suffrages dans les limbes d'un libéralisme qui respecte toutes les oppressions et toutes les iniquités.

Vous les donnerez au candidat qui, radical, radical-socialiste ou socialiste, réclame la liberté véritable, celle qui ne reconnaît pas de liberté contre elle.

Vous les porterez hardiment jusqu'à ceux qui s'efforcent d'instituer la justice sociale dans sa plénitude et de préparer la paix universelle par l'union des travailleurs. On vous dira que ceux-là sont des utopistes. Mais les économistes dont ils s'autorisent se sont moins trompés que ceux des anciennes écoles, et surtout ils ont mieux corrigé leurs erreurs... Et s'ils étaient des utopistes, en vaudraient-ils moins? Sans les utopistes d'autrefois, les hommes vivraient encore misérables et nus dans les cavernes. (*Applaudissements.*) Ce sont des utopistes qui ont tracé les lignes de la première cité. Il faut plaindre le parti politique qui n'a pas ses utopistes. Des rêves généreux sortent les réalités bienfaisantes. L'utopie est le principe de tous progrès et l'esquisse d'un avenir meilleur. (*Applaudissements répétés.*)

Vous voterez pour les candidats de la raison et de la science, de la paix et de la justice, des nobles espoirs et des hautes espérances. (*Applaudissements unanimes. Une longue ovation est faite à l'orateur.*)

\* \*

Ce qui me reste à dire, citoyens, vous le direz avec moi. Nous acclamerons ensemble la candidature de Francis de Pressensé, à Lyon. (*Vifs applaudissements.*) Par sa connaissance de la politique universelle, par sa science profonde des questions économiques, par sa généreuse et large intelligence, Francis de Pressensé rendra dans le Parlement les plus grands services à son pays. Par son grand cœur et son indomptable énergie, il est l'honneur du parti de la justice sociale, du parti républicain tout entier. (*Applaudissements prolongés. Une nouvelle ovation est faite à l'orateur.*)

## POUR L'UNION DES REPUBLICAINS

Discours aux électeurs du XI<sup>e</sup> arrondissement

(10 mai 1902)

Citoyens,

Quand nous étions enfants, parfois, le soir, à la maison, un vieil ami nous faisait voir, sur la muraille de la chambre, l'ombre d'un lapin qui

ouvrait tout rond son oeil pâle et remuait les oreilles. Mais en tournant la tête, nous reconnaissons les deux mains qui faisaient cette ombre sur le mur. De même, si les électeurs à qui l'on

montre le lapin nationaliste se retournent, ils verront que ce sont les mains unies du cléricanisme et de la réaction qui font apparaître ce lapin extraordinaire. Non seulement Basile et Gamelle le montrent, mais encore ils lui donnent la parole. Ils lui font dire...

... Ils ne lui en font pas dire bien long. Il ne faut pas que le lapin parle trop. On reconnaîtrait bientôt sur ses lèvres ingénues la voix des réactionnaires et des cléricaux, la voix de Royal-matraque et des pires assommeurs des *Croix*. Vous savez bien ce qu'ils lui font dire. Ils lui font dire : « Vive la République! Vive la Liberté! » Et nous savons ce que cela signifie : nous savons ce que serait la république nationaliste, la république des moines, la république noire.

Et quand les nationalistes crient : « Vive la liberté! » nous savons comment il faut l'entendre. La liberté qu'ils veulent, c'est la liberté pour les moines d'échapper à la loi; ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement, c'est la liberté pour les moines d'instruire les enfants dans la haine et le mépris de la société laïque, et s'ils vantent la tolérance, c'est qu'ils prétendent obliger la république à tolérer les attentats des moines.

\* \* \*

Citoyens, à voir le résultat du scrutin dans votre circonscription, on s'aperçoit que vous avez reconnu les mains qui faisaient l'ombre du lapin sur votre mur. Au premier tour, vous avez mis le nationalisme en minorité.

C'est à une seconde victoire que la République vous convie. A regarder la France entière, la journée du 27 a dissipé le nationalisme.

Il n'était qu'une ombre, et voilà que cette ombre même s'évanouit. Le parti des moines a dépensé des millions en pure perte, et beaucoup menti sans tromper grand monde. Dès à présent, une majorité est acquise contre lui. Nous avons, dès le premier tour de scrutin, une majorité anticléricale. Qu'importe, dès lors, que les ligueurs de la république noire aient remporté çà et là quelques victoires inutiles! Dans l'Est, où sa force est grande, le nationalisme n'a guère vaincu que ses propres amis, et après avoir menacé d'exterminer tous ses adversaires, il a surtout assommé son puissant allié, cet autre lui-même, le mélinisme. Il s'est fait de la sorte plus de mal que de bien. Il a manqué de sens et de réflexion, et nous fait songer à cet animal dont parlent les vieux bestiaires qui, lorsqu'il avait faim, se mangeait les pattes sans s'en apercevoir.

Les ennemis de la République ne peuvent même plus cacher leur défaite. En vain les moines ont prêché dans les chaires paroissiales, en vain les curés ont exposé le Saint Sacrement, en vain les dames quêteuses ont mendié pour le roi, grâce au paysan, grâce à l'ouvrier, grâce au prolétariat des villes et des campagnes, les nationalistes ont essuyé une défaite irrémédiable. Et nous avons lieu de nous en réjouir grandement, car la victoire que nous avons remportée le 27 avril et que nous compléterons le 11 mai est la victoire de l'esprit sur

la force brutale, la belle victoire de l'intelligence et de la bonté.

Pour s'assurer que nous sommes en droit de parler ainsi, il faut connaître le nationalisme et savoir quelle pensée est en lui.

Car enfin cette ombre aux longues oreilles qu'on a fait apparaître sur toutes les murailles de France, elle représente une idée, une idée risible et pourtant redoutable. C'est un symbole dont il faut pénétrer le sens. Il importe que le nationalisme soit reconnu pour ce qu'il est réellement. C'est pourquoi je vous prie, citoyens, d'en entendre la définition.

\* \* \*

Je vais rappeler un souvenir déjà ancien. Mais je n'abuserai pas longtemps de votre attention.

Il y a trois ans, voyant dans les rues nos formidables ligueurs tourner les bras comme des ailes de moulins à vent et braire comme des ânes, j'allai consulter à leur sujet un philosophe de mes amis.

— Cette espèce de ligueurs, lui dis-je, est incommode, disgracieuse, indiscrete et très importune. Leurs chefs, qui ne s'entendent pas entre eux et ne s'entendent pas eux-mêmes, disent qu'ils gouverneront bientôt notre pays. Est-ce vrai?

Mon ami le philosophe me répondit :

— Je ne crois pas que la République soit jamais conquise par les Trublions.

C'est ainsi qu'il appelait les nationalistes; et sans doute il avait ses raisons, car il sait la valeur des mots.

— Les Trublions, poursuivit-il, sont incapables de rien conquérir. On ne peut pas plus envisager leur triomphe que le triomphe d'une pluie de sauterelles ou d'une nuée de hannetons. Le trublionnage sévit et passe; si l'on peut dire qu'il règne, c'est comme on dit que règne une épidémie de variole ou de typhus.

Et mon sage ami ajouta tristement, en secouant la tête :

— Mais on ne sait quand la contagion cessera, ni les ravages qu'elle peut faire dans des populations affaiblies et fatiguées.

Demeuré pensif un moment, il reprit d'un ton plus âpre :

— Les Trublions ne sont rien par eux-mêmes.

Mais ils ont pour eux de terribles forces humaines : les forces obscures de l'ignorance et de la haine. Il y a dans les hommes un vieux fonds de barbarie et de férocité. Durant leurs existences antérieures, quand ils habitaient les grands arbres des forêts ou les cavernes, au bord des torrents, ils furent trop longtemps anthropophages pour que l'instinct primitif, endormi par des siècles de vie facile, ne se réveille pas parfois en eux, et que le vieux goût du meurtre ne leur remonte pas par bouffées à la bouche et aux narines. C'est cet instinct naturel et profond que les Trublions excitent, flattent, exaspèrent. Ils raniment tout ce qu'on croyait éteint chez l'homme civilisé et méditatif, l'hypocrisie et la férocité du sauvage, la

superstition stupide, le fétichisme grossier, la sorcellerie cruelle des âges primitifs. Ils font rétrograder les simples et les faibles jusqu'aux temps barbares, au dur régime des castes, aux rudes époques où les hommes de la tribu se prosternaient devant le chef coiffé de plumes, et offraient, par la main de leurs prêtres, des victimes humaines à des dieux comme eux ignorants et féroces.

Ainsi parla mon ami le philosophe. Il avait raison, mais il ne disait pas tout. Il faut compléter sa pensée.

\*\*

Cette pieuse caravane, il importe qu'on sache d'où elle vient. Elle a lâché sur Paris un vol de calomnies et d'outrages qui maintenant encore en obscurcit le ciel, comme une nuée de chauves-souris géantes. Et nous laisserions ces gens-là insulter, calomnier les républicains et les socialistes, sans leur dire ce qu'ils sont, pourquoi ils mentent et qui les paye? Non. Nous achèverons de les faire connaître.

Le nationalisme, c'est le rendez-vous de toutes les forces réactionnaires et décalées. C'est le parti de toutes les brutalités et de toutes les violences. C'est le parti de la guerre civile et de la guerre étrangère.

C'est le parti de la guerre civile : nous l'avons bien vu lors des funérailles du président Faure, quand un de leurs chefs, envers qui ils sont bien ingrats aujourd'hui, se pendit à la bride d'un cheval militaire. Nous l'avons bien vu lorsque les porteurs des matraques sacrées assommaient dans les rues les républicains sous le regard souriant de M. Méline. M. Méline fut le père des nationalistes, et c'est une question de savoir lequel vaut le moins du père ou des fils. Le nationalisme est le parti de la guerre étrangère. Ses chefs fomentent la haine entre les peuples, ils allument les colères des ignorants et des simples; ils poussent à tous propos et hors de raison des cris d'alarme et se jouent ainsi des vrais patriotes. Certes un peuple doit se défendre quand on l'attaque, et la France a non seulement ses biens, son sol, mais encore son génie et sa pensée à défendre. Mais qui nous attaque? Sur qui les nationalistes fanfarons roulent-ils de gros yeux? Ils sont comme les petits chiens qui aboient aux chevaux débonnaires et aux cyclistes rapides. On en rit, mais s'ils étaient plus gros, leurs provocations amèneraient des conflits.

\*\*

Ils présentent cette monstruosité sauvage d'être les ennemis d'un peuple ou d'une race, c'est-à-dire de haïr stupidement ce que l'intelligence ne peut saisir que par abstraction. Ils haïssent des abstractions. On conçoit encore qu'on se batte contre des moulins à vent. En voyant à l'horizon, ces rois ailés des plaines, le chevalier de la Triste-Figure crut que c'était des géants. Cette illusion peut encore s'expliquer. Mais haïr un être de raison, un peuple, une race, quelle démente! C'est de la mythologie furieuse, c'est de l'allégorie féroce. Un peuple ne saurait être haïssable en bloc, puis-

qu'il renferme en lui tous les contraires, femmes, hommes, vieillards, enfants, riches et pauvres, oisifs et laborieux, les malfaisants et les bienfaisants. Une race?... mais une race est faite d'individus très divers et dissemblables entre eux. Haïr une race, c'est haïr indistinctement des hommes tout différents les uns des autres. C'est un sentiment stupide.

Pour se faire un objet de haine, il faut se le figurer. Comment ces nationalistes se figurent-ils donc les races et les peuples? Il me vient un doute à l'esprit... Vous connaissez les villes de France représentées sur la place de la Concorde sous l'aspect de femmes roides, massives et disgracieuses, coiffées de murailles. Il y a une vingtaine d'années, un homme grimpa, la nuit, sur les genoux de l'une d'elles, — c'était, je crois, la ville de Lille, — et lui cassa le nez. Surpris et interrogé par des agents, il donna pour raison qu'il ne pouvait souffrir cette femme-là. Je soupçonne les nationalistes de se figurer les nations étrangères et les races infidèles, comme les statues de la place de la Concorde, sous l'aspect de grandes femmes disgracieuses. Ces gens-là sont ridicules, mais ils sont dangereux. Le nationalisme est le parti de la guerre, parce qu'il est le parti du passé et que le passé fut belliqueux et vécut de violences. Il est le parti de la guerre, puisqu'il retarde de tout son pouvoir les progrès de la démocratie pacifique. Il n'y a qu'une force qui puisse assurer la paix universelle par des moyens certains et, pour ainsi dire, scientifiques, c'est la force prolétarienne. L'union des travailleurs sera la paix du monde.

\*\*

Les nationalistes sont les ennemis de la paix comme ils sont les ennemis du socialisme, de la démocratie et de la république. Mais en parlant de leurs haines, je les flatte encore. Leurs haines ne leur appartiennent même pas. Elles leur ont été soufflées. Ce sont les vieilles haines romaines, les vieilles colères pontificales et monacales. Leur antisémitisme n'est que l'envers de leur cléricalisme, et leur nationalisme n'embrasse que la Gaule monastique.

Ce caractère de barbarie, cet esprit de fureur et de mensonge, les nationalistes qui ne sont rien par eux-mêmes, ils le tiennent des moines qui les ont suscités; ils le tiennent des jésuites, des dominicains, de ces assumptionnistes féroces qui, quand ils furent chassés, allumaient la guerre civile en France. Ils le tiennent de tous ces artisans de réaction et d'oppression qui l'inspirent et le mènent.

Citoyens du 11<sup>e</sup> arrondissement, il faut finir ce que vous avez commencé. Il faut achever demain la défaite des moines ligueurs, des patriotes déceveurs, la défaite de Royal-matraque. Il faut achever la déconfiture des Trublions. Unissez-vous contre eux. Il importe pour vaincre de faire l'union la plus entière sur le nom d'Allemane.

Citoyens,

Je me suis rencontré avec mon ami Allemane

dès les premiers moments de l'attentat nationaliste. Allemane n'a pas été trompé un seul moment, comme tant d'autres, par les mensonges des faux patriotes et des ligueurs de la patrie romaine. Il a combattu énergiquement dès la première heure

les cléricaux masqués. Il les a vaincus une première fois avec vous, et par vous.

Demain encore sa victoire sera la vôtre et vous aurez bien mérité de la république démocratique et sociale.

## EMILE ZOLA

Discours prononcé aux obsèques  
(5 octobre 1902)

Messieurs,

Appelé par les amis d'Emile Zola à parler sur cette tombe, j'apporterai d'abord l'hommage de leur respect et de leur douleur à celle qui fut durant quarante années la compagne de sa vie, qui partagea, allégera les fatigues des débuts, égaya les jours de célébrité et le soutint de son infatigable dévouement aux heures agitées et cruelles.

Messieurs,

Rendant à Emile Zola au nom de ses amis les honneurs qui lui sont dus, je ferai taire ma douleur et la leur.

Ce n'est pas par des plaintes et des lamentations qu'il convient de célébrer ceux qui laissent une grande mémoire, c'est par de mâles louanges et par la sincère image de leur œuvre et de leur vie.

L'œuvre littéraire de Zola est immense.

Vous venez d'entendre le président de la Société des gens de lettres la rappeler dans un langage excellent à votre admiration. Vous avez entendu le ministre de l'instruction publique en développer éloquemment le sens intellectuel et moral.

Permettez qu'à mon tour, je la considère un moment devant vous.

\*\*

Messieurs, lorsqu'on la voyait s'élever pierre par pierre, cette œuvre, on en mesurait la grandeur avec surprise. On admirait, on s'étonnait, on louait, on blâmait. Louanges et blâmes étaient poussés avec une égale véhémence. On fit parfois au puissant écrivain (je le sais par moi-même), des reproches sincères, et pourtant injustes. Les invectives et les apologies s'entremêlaient.

Et l'œuvre allait grandissant toujours.

Aujourd'hui qu'on en découvre dans son entier la forme colossale, on reconnaît aussi l'esprit dont elle est pleine. C'est un esprit de bonté. Zola était bon. Il avait la candeur et la simplicité des grandes âmes. Il était profondément moral. Il a peint le vice d'une main rude et vertueuse. Son pessimisme apparent, une sombre humeur répandue sur plus d'une de ses pages cachent mal un optimisme réel, une foi obstinée au progrès de l'intelligence et de la justice. Dans ses romans, qui sont des études sociales, il poursuivit d'une haine

vigoureuse, une société oisive, frivole, une aristocratie basse et nuisible, il combattit le mal du temps : la puissance de l'argent. Démocrate, il ne flatta jamais le peuple et il s'efforça de lui montrer les servitudes de l'ignorance, les dangers de l'alcool, qui le livre imbécile et sans défense à toutes les oppressions, à toutes les misères, à toutes les hontes. Il combattit le mal social partout où il le rencontra. Telles furent ses haines. Dans ses derniers livres, il montra tout entier son amour fervent de l'humanité. Il s'efforça de deviner et de prévoir une société meilleure.

Il voulait que sur la terre, sans cesse un plus grand nombre d'hommes fussent appelés au bonheur. Il espérait en la pensée, en la science. Il attendait de la force nouvelle, de la machine, l'affranchissement progressif de l'humanité laborieuse.

Ce réaliste sincère était un ardent idéaliste. Son œuvre n'est comparable en grandeur qu'à celle de Tolstoï. Ce sont deux vastes cités idéales élevées par la lyre aux deux extrémités de la pensée européenne. Elles sont toutes deux généreuses et pacifiques. Mais celle de Tolstoï est la cité de la résignation. Celle de Zola est la cité du travail.

\*\*

Zola, jeune encore, avait conquis la gloire. Tranquille et célèbre, il jouissait du fruit de son labeur, quand il s'arracha lui-même, d'un coup, à son repos, au travail qu'il aimait, aux joies paisibles de sa vie.

Il ne faut prononcer sur un cercueil que des paroles graves et sereines et ne donner que des signes de calme et d'harmonie. Mais vous savez, messieurs, qu'il n'y a de calme que dans la justice, de repos que dans la vérité. Je ne parle pas de la vérité philosophique, objet de nos éternelles disputes, mais de cette vérité morale que nous pouvons tous saisir parce qu'elle est relative, sensible, conforme à notre nature et si proche de nous qu'un enfant peut la toucher de la main. Je ne trahirai pas la justice qui m'ordonne de louer ce qui est louable. Je ne cacherai pas la vérité dans un lâche silence. Et pourquoi nous taire? Est-ce qu'ils se taisent eux, ses calomniateurs? Je ne dirai que ce qu'il faut dire sur ce cercueil, et je dirai tout ce qu'il faut dire.

Devant rappeler la lutte entreprise par Zola pour la justice et la vérité, m'est-il possible de

garder le silence sur ces hommes acharnés à la ruine d'un innocent et qui, se sentant perdus, s'il était sauvé, l'accablaient avec l'audace désespérée de la peur? Comment les écarter de votre vue alors que je dois vous montrer Zola se dressant, faible et désarmé, devant eux? Puis-je taire leurs mensonges? Ce serait taire sa droiture héroïque. Puis-je taire leurs crimes? Ce serait taire sa vertu. Puis-je taire les outrages et les calomnies dont ils l'ont poursuivi? Ce serait taire sa récompense et ses honneurs. Puis-je taire leur honte? Ce serait taire sa gloire. Non! Je parlerai.

Avec le calme et la fermeté que donne le spectacle de la mort, je rappellerai les jours obscurs où l'égoïsme et la peur étaient assis au conseil du gouvernement. L'iniquité commençait à être connue, mais on la sentait soutenue et défendue par de telles forces publiques et secrètes, que les plus fermes hésitaient. Ceux qui avaient le devoir de parler se taisaient. Les meilleurs, qui ne craignaient pas pour eux-mêmes, craignaient d'engager leur parti dans d'effroyables dangers. Égarée par de monstrueux mensonges, excitée par d'odieuses déclamations, la foule du peuple, se croyant trahie, s'exaspérait.

Les chefs de l'opinion, trop souvent caressaient son erreur, qu'ils désespéraient de détruire. Les ténèbres s'épaississaient. Un silence sinistre régnait. C'est alors que Zola écrivit au président de la République cette lettre mesurée et terrible qui dénonçait le faux et la forfaiture.

De quelles fureurs il fut alors assailli par les criminels, par leurs défenseurs intéressés, par leurs complices involontaires, par les partis coalisés de toutes les réactions, par la foule trompée, vous le savez et vous avez vu des âmes innocentes se joindre avec une sainte simplicité au hideux cortège des aboyeurs à gages. Vous avez entendu les hurlements de rage et les cris de mort dont il fut poursuivi jusque dans le palais de justice, durant ce long procès jugé dans l'ignorance de la cause, sur de faux témoignages, dans le cliquetis des épées.

Je vois ici quelques-uns de ceux qui, se tenant alors à son côté, partagèrent ses périls : qu'ils disent si jamais plus d'outrages furent jetés à un juste! Qu'ils disent aussi avec quelle fermeté il les supporta! Qu'ils disent si sa bonté robuste, sa

mâle pitié, sa douleur se démentirent une seule fois et si sa constance en fut ébranlée.

En ces jours scélérats, plus d'un bon citoyen désespéra du salut de la patrie et de la fortune morale de la France. Les républicains défenseurs du régime actuel n'étaient pas seuls atterrés. On entendit un des ennemis les plus résolus de ce régime, un socialiste irréconciliable s'écrier amèrement : « Si cette société est à ce point corrompue, ses débris immondes ne pourront même pas servir de fondement à une société nouvelle. » Justice, honneur, pensée, tout semblait perdu.

Tout était sauvé. Zola n'avait pas seulement révélé une erreur judiciaire, il avait dénoncé la conjuration de toutes les forces de violence et d'oppression pour tuer en France la justice sociale, l'idée républicaine et la pensée libre. Sa parole courageuse avait réveillé la France. Les conséquences de son acte sont incalculables.

Elles se déroulent aujourd'hui avec une force et une majesté puissantes; elles s'étendent indéfiniment : elles ont déterminé un mouvement d'équité sociale qui ne s'arrêtera pas. Il en sort un nouvel ordre de choses fondé sur une justice meilleure et sur une connaissance plus profonde des droits de tous.

Messieurs,

Il n'y a qu'un pays au monde dans lequel ces grandes choses pouvaient s'accomplir. Qu'il est admirable le génie de notre patrie! Qu'elle est belle cette âme de la France qui, dans les siècles passés, enseigna le droit à l'Europe et au monde. La France est le pays de la raison ornée et des pensées bienveillantes, la terre des magistrats équitables et des philosophes humains, la patrie de Turgot, de Montesquieu, de Voltaire et de Malesherbes. Zola a bien mérité de la patrie, en ne désespérant pas de la Justice en France.

Ne le plaignons pas d'avoir enduré et souffert. Envions-le. Dressé sur le plus prodigieux amas d'outrages que la sottise, l'ignorance et la méchanceté aient jamais élevé, sa gloire atteint une hauteur inaccessible.

Envions-le, il a honoré sa patrie et le monde par une œuvre immense et par un grand acte. Envions-le, sa destinée et son cœur lui firent le sort le plus grand : il fut un moment de la conscience humaine.

## POUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES & DE L'ÉTAT

Discours au meeting de la "Journée laïque"  
(18 décembre 1904)

Citoyennes et Citoyens,

Admis à l'honneur de parler dans la « journée laïque », je parlerai brièvement, et me garderai d'usurper sur le temps réservé aux éminents orateurs inscrits à l'ordre du jour. D'ailleurs, on doit à des auditeurs tels que vous un langage substantiel et précis, ce langage de la droiture et ferme

raison, dont le citoyen Francis de Pressensé vient de donner l'exemple.

Aussi bien je ne désespère pas d'indiquer en très peu de mots le véritable sens du Concordat et les raisons pour lesquelles l'Eglise veut maintenir à tout prix cette convention détestable.

Vous savez, citoyens, que la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795), votée par la Convention

sur les conclusions de Boissy d'Anglas, avait rompu tout lien entre l'Eglise et l'Etat. Comment ces liens rompus furent-ils renoués? C'est ce que nous allons voir.

A la fin de 1796, ou au commencement de 1797, le général Bonaparte écrivait à son confident, le général Clarke : « On est redevenu catholique romain en France. Nous en sommes peut-être au point d'avoir besoin du Pape lui-même pour faire seconder chez nous la Révolution par les prêtres, et par conséquent par les campagnes qu'ils sont parvenus à gouverner de nouveau. »

On voit ici jaillir l'idée du pacte qu'il devait conclure cinq ans plus tard; on surprend et la justesse des raisons et la duplicité des moyens. Le jeune général s'aperçoit du danger. Une Eglise romaine s'élève qui menace la Révolution, la République; qui préparera peut-être le retour des Bourbons. Il faut, pour conjurer le péril, former un nouveau clergé gallican. Réussir où les constituants ont échoué. Et puisqu'on ne peut, sans le Pape, faire une Eglise constitutionnelle, il en faut faire une avec le Pape. On a chance d'y réussir. Il ne s'agit que de tromper le vieux renard. (*Rires et applaudissements.*) Première pensée du Concordat. Devenu premier consul, Bonaparte la réalisera.

\* \* \*

Le Concordat fut proclamé loi de la République le 18 germinal an X. Cette loi comprenait, en outre du Concordat proprement dit, les articles organiques du culte catholique. On y avait joint aussi les articles organiques des cultes protestants, pour que, en dépit du préambule qui reconnaissait le catholicisme comme la religion de la grande majorité des Français, il parût bien que la liberté de conscience restait en vigueur dans la République.

Lamartine a dit un jour à la Chambre des députés que le Concordat fut une œuvre rétrograde et une faute politique. Il parlait noblement. Le Concordat, dépouillé de la pompe romaine et de la majesté consulaire, n'est qu'une bouffonnerie italienne jouée par un cadet d'Ajaccio avec un prêtre romain. (*Applaudissements.*) Bonaparte sentait lui-même le comique de cette pièce. Quand il reçut du cardinal Caprara, dans une assemblée solennelle, un exemplaire authentique de la convention, enfin signée, on le vit rire aux éclats et faire des grimaces. Pourtant, le plus fin de la comédie lui échappait. Il pensait avoir dupé le vieux renard, et c'était lui qui était la dupe. (*Applaudissements.*)

L'imprudent Consul croyait rétablir à son profit l'Eglise gallicane, et il organisait en France une province de l'Eglise romaine. Il faisait un clergé sans force pour lui résister et sans force pour résister au Pape, un clergé misérable et servile, soumis à deux maîtres, et contraint sans cesse de trahir l'un pour contenter l'autre. (*Applaudissements.*) Il organisait le clergé qui, après avoir chanté des *Te Deum* pour toutes ses victoires, se détournera de lui dans les jours sombres, prendra

la cocarde blanche en 1814, soulèvera contre lui la Vendée en 1815.

Cet homme pénétrant ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été joué. Il ne cessait de dire à l'abbé de Pradt, son aumônier : « La plus grande faute de mon règne, c'est d'avoir fait le Concordat. »

Encore se flattait-il en disant qu'il avait fait le Concordat. Si vraiment une convention de cette espèce veut l'entente et le consentement des deux parties contractantes, la loi du 18 germinal an X n'est pas un Concordat. Elle contient, il est vrai, les 17 articles de la Convention passée entre le gouvernement français et le pape Pie VII, le 26 messidor an IX. Mais elle contient aussi les 76 articles organiques du culte catholique. C'est une question de savoir si le Pape a connu ces articles. On peut en douter. Dans tous les cas, il ne les a pas acceptés. Ses successeurs ne les ont pas acceptés davantage. De Pie VII à Pie X, tous les Papes ont protesté contre les Organiques.

Dans sa communication du 26 juillet 1904, au chargé d'affaires de France, le cardinal Merry del Val a dit avec raison que le Saint-Siège n'avait « jamais cessé de protester contre les articles organiques », et il rappela qu'ils sont un acte unilatéral du gouvernement français, acte bien distinct du Concordat.

Il ne faudrait donc pas dire que la loi du 18 germinal an X est un Concordat. Il faudrait dire seulement que sur les 93 articles de cette loi concernant le culte catholique, il se trouve 17 articles d'un Concordat commencé.

\* \* \*

On ne peut lire ces articles organiques sans une vive surprise. C'est un extraordinaire mélange de droit civil et de droit canon, de politique et de théologie. C'est le sac où Bonaparte a mis malicieusement tout ce qu'il voulait cacher au Pape. (*Rires.*) Le 24<sup>e</sup> article organique, par exemple, renferme en lui toute la doctrine de l'église gallicane de Saint Bernard à Bossuet. Et cet article, qui prononce sur l'autorité des conciles et les droits de l'évêque de Rome en matière de foi, Pie VII ne l'a pas approuvé, Pie VII ne l'a pas vu!

Chose remarquable : les prescriptions contenues dans la convention du 26 messidor an IX, que le Pape approuva, ont leurs sanctions dans les organiques du 18 germinal an X, que le Pape n'approuva pas. Il résulte de cette disposition que le gouvernement français ne put jamais user d'une de ces sanctions légales sans soulever les protestations de la curie romaine. Et si l'Etat doit appliquer les organiques, puisque c'est sa loi, l'Eglise doit réclamer contre cette application, car ce n'est pas sa loi. Tel est le régime de concorde institué en 1801.

Bonaparte n'avait pas besoin, il faut le reconnaître, de textes approuvés par le Pape pour contenir le clergé dans l'obéissance. Il pouvait à son gré emprisonner, déporter les prêtres, enlever le Pape, prendre Rome. Mais il ne songea pas assez

que ce ne serait point toujours l'usage, et il prépara de grandes difficultés à ses successeurs. (*Rires.*)

On a dit gravement que l'abrogation du Concordat fera perdre à l'Etat les moyens d'agir en tout temps, par les évêques, sur le langage et sur les actes du clergé. Mais le Concordat proprement dit ne donne à l'Etat aucun moyen d'action sur ses évêques. Les Organiques, non reconnus par le Pape, donnent au gouvernement le droit de faire déclarer par les canonistes du Conseil d'Etat que si un évêque agit contrairement aux lois de la République, il y a abus, ce que ni l'évêque, ni ses fidèles ne croient, parce que le Conseil d'Etat n'a point pour eux d'autorité en matière de discipline ecclésiastique et que, d'ailleurs, l'appel comme d'abus est prohibé par l'article 41 du Syllabus. (*Rires.*)

Le gouvernement se donne un autre droit que la curie ne reconnaît pas davantage. Il retire aux évêques et aux curés séditieux leur traitement concordataire, leur infligeant de la sorte, sans élégance, une peine sans efficacité, puisque ce traitement est rendu à l'évêque et aux curés par les contributions des fidèles. Voilà ce que peut un ministre des cultes sur un évêque. (*Rires.*)

\*\*

Il n'y a pas de Concordat. Il n'y en a jamais eu. Et Rome le sait bien. Pour elle, le Concordat ne fut jamais un traité. C'est un passeport. C'est le papier qui lui donne ses sûretés et la libre circulation dans la République. Elle y tient pour cela. Sans ce papier, elle perd son signalement et son nom en France. (*Applaudissements.*)

En son allocution consistoriale du 27 septembre 1852 et par l'article 55 du Syllabus du 8 décembre 1864, le pape Pie IX a mis au rang des principales erreurs de notre temps cette proposition que l'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat de l'Eglise.

L'Eglise, en effet, ne peut volontiers se laisser exclure des Etats où elle prétend dominer. Si, par le Concordat, elle ne dirige pas les affaires de la France, tout au moins elle y participe. Le Concordat est pour elle le dernier et précieux vestige de son antique union avec l'Etat et l'endroit par lequel elle peut espérer encore reprendre le gouvernement des mœurs et ramener le bras séculier à l'obéissance. En vertu du Concordat, M. Loubet, successeur de Charlemagne (*rires*), est, dans la Gaule chrétienne, le vicair temporel du pape. (*Applaudissements et rires.*) Si la soumission du Président de la République à l'Eglise n'est pas entière et pleine, s'il ne tire pas l'épée pour restituer à Pierre son patrimoine, son mauvais naturel et le malheur des temps en sont cause. (*Nouveaux rires et nouveaux applaudissements.*) Cette calamité peut cesser. Mais si le Concordat est déchiré, le Saint-Siège perd le seul titre qui lui reste à participer au gouvernement de la République. Il n'a plus de prise sur la France.

Rome veut maintenir le principe concordataire comme un reste de son vieux droit inquisitorial.

Il ne faut pas dire de l'Eglise qu'autrefois elle faisait exécuter ses sentences par la justice laïque et qu'elle y a renoncé. Elle ne renonce jamais. Il ne faut pas dire qu'elle a changé. Elle ne change jamais. (*Applaudissements.*) Tout se meut, elle demeure immobile; et, quand on s'en étonne, elle répond qu'elle est un miracle. (*Rires.*) Aujourd'hui, comme autrefois, elle s'attribue une puissance temporelle, directe et indirecte, ce qu'elle appelle le pouvoir pénal politique et corporel. L'Eglise considère toujours que le bras séculier a le devoir de brûler les hérétiques et que la méchanceté des hommes est seule cause qu'il ne le fait plus. Les papes actuels pensent du Saint-Office exactement ce qu'en pensaient leurs prédécesseurs, Innocent III et Paul III. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1855, la *Civiltà Cattolica*, organe des Jésuites présentait l'Inquisition comme le couronnement de toute perfection sociale. Et, dans le même temps, l'*Univers*, de Louis Veillot, en admirait « la justice sublime » et la célébrait comme « un vrai miracle ».

Il en appelait de tous ses vœux l'heureuse restauration, affirmant le droit et le devoir du Pape de la restituer à tous les peuples.

L'Eglise de Rome prétend à l'autorité civile et politique sur tout l'univers. C'est parce qu'elle est une puissance spirituelle qu'elle est une puissance temporelle. C'est pour que les âmes lui soient effectivement soumises qu'elle entreprend la soumission des corps. Il est vrai qu'elle s'élève au-dessus de toutes les choses de ce monde; il est également vrai qu'elle les enveloppe et les pénètre. Elle domine la terre, mais elle est de la terre. Et quand nos hommes d'Etat et nos législateurs lui demandent de se renfermer dans son domaine spirituel, et nous assurent qu'elle le fera sans faute et s'en trouvera bien, à moins qu'ils ne soient vraiment trop simples, c'est apparemment qu'ils se moquent ou d'elle ou de nous. (*Applaudissements.*)

\*\*

Si l'infailibilité du Pape en matière de dogme est d'ordre théologique, l'infailibilité du Pape en matière de morale est d'ordre politique; c'est la mainmise sur toutes les consciences, c'est la direction temporelle des sociétés, c'est le Syllabus imposé aux Etats comme acte constitutionnel.

Il faut admirer la constance des papes à combattre les gouvernements qui ne se mettent pas tout entiers dans leur obéissance et réservent aux peuples quelque liberté. Innocent III condamna la grande charte d'Angleterre; Innocent X refusa de reconnaître la paix de Westphalie qui garantissait aux réformés le libre exercice de leur religion. Grégoire XVI accueillit la constitution belge de 1832 par une encyclique qui déclarait absurde la liberté de conscience, et pestilente la liberté de la presse. Rome fulmina contre les lois espagnoles sur la liberté du culte et même contre la constitution de la catholique Autriche qu'elle déclara abominable, *abominabilis*, parce qu'elle permettait aux protestants et aux israélites d'ouvrir pour eux-mêmes des établissements d'instruction et

d'éducation. Rome enfin condamne tous les Etats actuels de l'Europe, excepté la Russie. (*Rires et applaudissements.*) Le Syllabus dit au § 80 : « Ceux-là sont plongés dans une erreur coupable qui prétendent que le pape peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

Tout pouvoir indépendant du pape est un pouvoir illégitime, tout pouvoir qui lui désobéit est un pouvoir criminel. Dans la lutte récente des moines contre la République française, quand le dominicain Didon, avertit, au nom de l'Eglise, les généraux que les pouvoirs trop débonnaires devaient être déposés, quand il menaçait de déchéance le pitoyable Félix Faure et ses ministres (*applaudissements*), coupables de mansuétude envers des hommes odieux, qui avaient en propre une idée de la justice, des hommes comme vous, Pressensé, comme vous, Carnot, comme vous, Havet (*vifs applaudissements*), ce moine était dans la tradition ecclésiastique et se conformait à la vingt-troisième proposition du Syllabus, portant que les papes peuvent aujourd'hui comme autrefois déposer les rois à leur gré et faire don à qui bon leur semble des nations et des royaumes. (*Applaudissements.*)



Sans doute, les rois très chrétiens, les rois catholiques, les ministres des gouvernements pieux qui sont tombés dans la désobéissance et l'infidélité, s'ils se repentent et s'il en est temps encore, elle les reçoit à merci. Mais vous, républicains, socialistes, libre-penseurs, vous, ministres et représentants d'une république qui refuse de se soumettre à l'autorité du Pape, vous n'avez pas de pardon à attendre d'elle : vous êtes à ses yeux comme si vous n'étiez pas, puisque vous n'êtes plus catholiques. Elle vous a irrévocablement jugés et condamnés. Elle hâte le moment d'exécuter la sentence. Vous êtes ses vaincus et ses prisonniers. Elle augmente tous les jours son armée d'occupation ; elle étend tous les jours ses conquêtes. Elle vous a pris déjà le gros de votre bourgeoisie ; elle enlève des villes entières, assiège les usines ; elle a des intelligences, vous le savez bien, dans vos administrations, dans vos ministères, dans vos tribunaux, dans le comman-

dement de votre armée. (*Applaudissements prolongés.*)

Votre propre Eglise, l'Eglise des Gaules a passé à l'étranger. Vous n'avez plus chez vous qu'une milice ultramontaine, des prêtres, des moines, soldats du Pape, qui campent dans la République démantelée. (*Applaudissements.*)

Vos évêques sont vos ennemis irrités. L'Eglise de Rome les instruit et les anime à vous combattre.

Ne lui demandez pas la paix, elle ne veut pas, elle ne peut pas vous l'accorder.

Si vous suivez à son égard les règles de vos prédécesseurs, la politique de la Restauration, de la monarchie de Juillet et du Second Empire, vous serez amenés à lui donner assez pour la fortifier encore et trop peu pour la rendre pacifique ; et vous vous serez fait seulement une ennemie plus redoutable. Gardez-vous de lui rien céder : elle ne vous cédera rien. (*Applaudissements.*) Elle médite cette fois, non plus de faire concourir le pouvoir laïque à ses desseins et à sa gloire, mais de l'anéantir pour son infidélité. Elle prend votre place, elle se substitue à vous. Le gouvernement temporel des papes, qui était la honte de l'humanité (*applaudissements*), l'Eglise travaille ouvertement à l'établir chez vous ; elle veut faire de la France une province des Etats pontificaux. Elle a déjà dressé sur la butte Montmartre le Saint-Pierre de la Rome nouvelle. (*Applaudissements prolongés.*)

Mais les forces qu'elle tourne contre vous, de qui les tient-elle ? De vous. C'est vous qui, par le Concordat, maintenez son organisation, son unité. C'est vous qui la constituez en puissance temporelle. C'est vous qui l'opposez à la République et qui dressez en face du pouvoir civil français le pouvoir civil romain. (*Applaudissements.*) C'est vous qui lui donnez les armes dont elle vous frappe. Pour les lui retirer, qu'attendez-vous ? Administrée par vous, elle domine toutes vos administrations. Rompez les liens par lesquels vous l'attachez à l'Etat, brisez les formes par lesquelles vous lui donnez la contenance et la figure d'un grand corps politique. Et vous la verrez bientôt se dissoudre dans la liberté. (*Applaudissements répétés. Longues et chaleureuses acclamations.*)

## LE VIII<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE « J'ACCUSE »

Allocution au meeting en l'honneur d'Emile Zola

(13 janvier 1906)

Oui, nous en parlerons, citoyens, oui, nous parlerons de l'affaire Dreyfus. Oui, nous rappellerons avec un juste orgueil que nous fîmes de ceux-là qu'on appelait les Dreyfusards.

Ramenons nos esprits à cette année 1897, si troublée et si féconde.

Depuis longtemps déjà, Bernard Lazare avait

apporté les premières démonstrations de l'innocence du condamné de 1894. Un homme d'une probité antique, Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, venait d'exprimer ses doutes cruels qu'une effroyable erreur n'eût été commise. Mathieu Dreyfus apportait la preuve matérielle que le bordereau attribué à son frère était de la main

d'Esterhazy. Beaucoup déjà, dans tous les mondes, connaissaient l'erreur judiciaire et la forfaiture.

Alors il se trouva un grand parti politique et religieux pour faire de cette forfaiture et de ce crime un moyen d'action et un principe de gouvernement. Les moines, jésuites, dominicains, assumptionnistes, et avec eux les agents secrets de l'Eglise, les antisémites entreprirent de fonder leur empire sur la condamnation du juif.

Dans les salons, dans les faubourgs, dans les campagnes, ils semaient des bruits sinistres, soufflaient des nouvelles alarmantes, parlaient de complots et de trahisons, troublaient, inquiétaient, irritaient le peuple, l'imbibaient longuement de colère et de peur.

La crédulité des foules est infinie. Les gros et les menus bourgeois, les ouvriers, par masses énormes se précipitaient dans le piège que leur tendait la réaction noire.

Toutes nos traditions de justice, de morale indépendante, de liberté intellectuelle, tous nos sentiments de philosophie et d'humanité étaient près de périr sous les coups de l'Etat-major de la rue de Grenelle, dirigé par le Gésu de Rome. Les moines des *Croix* conduisaient à la guerre civile la multitude des nationalistes imbéciles. (*Applaudissements.*)

L'égoïsme et la peur gouvernaient le pays. Ils étaient ministres. Ils se nommaient Méline et Billot. (*Applaudissements.*) Quelques bons citoyens dénonçaient le crime et montraient le péril, mais on ne les écoutait pas. Les coupables étaient soutenus par de telles forces politiques et secrètes qu'il semblait impossible de les atteindre et l'on désespérait de porter la lumière dans la conscience du pays, obscurcie par d'innombrables mensonges et troublée par d'odieuses violences.

Alors que régnait la terreur, Emile Zola fit voir ce que peut un homme juste et sans crainte. Plein d'œuvres, jouissant en paix de son génie et de sa gloire, il accomplit le sacrifice de sa popularité, de sa quiétude, de son travail, et se jeta dans les fatigues et les périls pour la Justice et la Vérité, pour se montrer lui-même un juste et dans le fier espoir que son pays redeviendrait avec lui juste et courageux. (*Applaudissements.*)

\*\*\*

Le 13 janvier 1898, il publia dans le journal l'*Aurore* dirigé par Vaughan, rédigé par Clemenceau, la lettre ouverte au Président de la République, portant pour titre : « J'accuse », et commençant par ces mots : « Un Conseil de guerre vient par ordre d'oser acquitter Esterhazy, soufflet suprême à toute Vérité et à toute Justice. »

Cette lettre contenait contre les auteurs et les complices du forfait judiciaire de 1894, des accusations précises et mesurées qui toutes depuis ont été reconnues véritables. Mais il s'en fallait de beaucoup que Zola eût connu tout le crime et tous les criminels.

Cet acte d'honnête homme et de grand citoyen s'accomplissait devant un public prévenu, sous un

gouvernement épouvantable, ministres, députés, sénateurs, éprouvèrent ou feignirent de l'indignation. Zola fut poursuivi. Il fut poursuivi non pour sa lettre, mais pour quelques lignes extraites de sa lettre adroitement, de manière à obtenir une condamnation en supprimant la défense.

Citoyens, nous avons vu se dérouler ce procès infâme, où rien ne fut omis de tout ce qui peut déshonorer la justice. Nous avons vu un Dele-gorgue, président des assises, mettre mal à l'aise, à force de bassesses, ceux-là même dont ils exécutait les ordres et les fatiguer par la monotonie de sa servilité, lorsqu'à toutes dépositions utiles à la défense il répondait uniformément : « La question ne sera pas posée » (*Applaudissements.*) Collusion, faux témoignages, pièces fausses, intimidations, violences, tout fut mis en usage et l'on entendit, ô honte ! des officiers de l'Etat-major menacer d'abandonner leur poste et de livrer la patrie à l'invasion allemande si les jurés refusaient de condamner le dénonciateur des crimes dont ils étaient ou se faisaient les complices. C'est par de tels moyens que, dans le bruit et à la lueur des épées, au milieu des cris de mort, des magistrats serviles arrachèrent au jury trompé une condamnation à un an de prison et mille francs d'amende (*Applaudissements.*)

\*\*\*

Hâtons-nous de le dire, citoyens, plusieurs alors furent frappés aussi de peines honorables. J'en nommerai quelques-uns sans distinction d'opinions politiques ou sociales.

Le doyen des Lettres à la Faculté de Bordeaux, Paul Stapfer, eut l'honneur d'être suspendu de ses fonctions pour avoir parlé de justice sur une tombe (*Applaudissements.*) Joseph Reinach eut l'honneur d'être privé de son grade d'officier de l'armée territoriale pour avoir tenté d'éclairer l'opinion dans un pays libre. Francis de Pressensé eut l'honneur d'être rayé des tableaux de la Légion d'honneur pour avoir poursuivi, au péril de sa vie, avec un courage indomptable, les faussaires et les parjures. (*Applaudissements.*)

Le colonel Picquart (*Applaudissements*) eut l'honneur d'être mis en réforme par retrait d'emploi pour avoir porté devant les magistrats et les jurés un témoignage véridique. Ces distinctions valent bien, sans doute, les médailles, les cordons et les croix qui viennent, chaque année, récompenser la multitude des timides courageux et des vertus dociles. Et certes ils les méritaient.

Ils les méritaient les premiers artisans de la revision, car, qu'ils le voulussent ou non, ils étaient des hommes d'une autre justice et d'une autre morale; ils ne poursuivaient pas seulement la réparation d'une erreur judiciaire, ils accomplissaient à leur insu parfois, mais d'un irrésistible élan, une tâche plus vaste et plus haute et comme indéterminée. Ils se vouaient à une œuvre de justice et de bonté universelle. Ils s'acheminaient dans la voie sans fin vers les larges horizons de justice, de solidarité humaine, de mâle

douceur et de généreuse sagesse entrevus tout à coup sous notre ciel bas, dans les éclairs de l'orage.

Mon confrère et ami, Louis Havet, si je comprends bien le titre de son discours, va vous faire entendre, d'une honnête et vigoureuse parole, comment le Dreyfusisme fut pour quelques-uns un instrument de perfectionnement moral. (*Applaudissements.*)

Oui, certes, de cette affaire Dreyfus, si pleine de honte et de crimes, devait sortir pour la France... peut-être faudrait-il dire pour le monde (car cette chose française fut une chose universelle), devait sortir une pensée meilleure et le sentiment d'un ordre nouveau.

Et déjà nous avons vu quelques grands effets de cette rénovation morale d'un peuple : on ne peut nier que l'affaire Dreyfus n'ait tué en France la Théocratie, détruit l'armée des moines, renversé le parti noir. (*Applaudissements.*)

Pourtant, ne nous flattons pas. Dans cette marche vers la justice sociale, dans ces efforts pour la libération des esprits et des corps, que d'incertitudes, de lenteurs et de retours en arrière !

Combien peu nous avons gagné au regard de ce qu'il nous reste à obtenir. Nous n'avons pas même encore réalisé la réforme qui paraissait la plus urgente, la suppression des Conseils de guerre. (*Applaudissements.*) En ce moment même, est-ce que les conquêtes de la justice et de la raison, encore mal assurées, ne risquent point d'offenses ? Le parti de la justice et de la violence a-t-il dé-

sarmé ? La race des Méline, des Dupuy, des Bilot est-elle éteinte ? (*Applaudissements.*)

Citoyens, il convenait peut-être de rappeler le grand acte de Zola, la lettre « J'Accuse », au moment où les vieux complices des faussaires, tout le monde noir, ces cléricaux et ces nationalistes qui cherchèrent dans l'affaire Dreyfus les moyens de combattre l'esprit moderne, croient, à l'heure qu'il est, avoir retrouvé des forces, une discipline, un chef, leur Doumer, qu'ils méditent de porter à l'Elysée. (*Vifs applaudissements.*)

Ils nous promettent une présidence de réaction et de démagogie ; un septennat propre à réjouir le patriotisme du Gesù et de la finance internationale, un septennat de religion et d'affaires. Ils ne nous le donneront pas. Ils ne réussiront pas à former à Versailles une majorité de complot et de trahison, mais ils l'ont tenté et leur audace nous avertit du danger.

N'oublions pas que nous fûmes menacés d'un règne d'aventures financières et coloniales. N'oublions pas que la présidence de l'élu des nationalistes et des cléricaux nous entraînerait dans des expéditions lointaines, dans une guerre d'Afrique peut-être, qui eût détourné au profit de quelque maison de banque, des armes qui doivent être réservées à la défense de l'héritage intellectuel et moral de la France, à la garde de cette terre féconde de la philosophie et de la Révolution, qui porte en elle les germes précieux (je le vois qui lèvent) de la justice sociale et de la paix universelle. (*Longs applaudissements.*)

## ZOLA AU PANTHÉON !

Discours prononcé sur la tombe d'Emile Zola  
(19 Juillet 1906)

Citoyens,

L'homme que vous venez d'entendre (1) a combattu pour la Justice, a reçu les coups sans les compter. Ses actes, en même temps que lui, parlaient sur cette tombe. Après Francis de Pressensé, je n'oserais pas élever la voix si je n'étais chargé d'apporter à Emile Zola l'hommage de ses amis intimes. Le jour est proche où d'autres célébreront devant le bronze du maître, son œuvre épique. C'est l'auteur de la lettre « J'Accuse » qu'au lendemain des réparations tardives, nous sommes venus saluer dans son repos.

Esprit généreux et lucide, Zola se montra, dans la défense d'un innocent, aussi admirable par la clarté de sa raison que par la fermeté de son courage. Rien de cette affaire, obscurcie à dessein, ne lui avait échappé. Les criminels étaient nombreux et puissants. Il vit le danger et il y marcha. En découvrant, au prix de son repos, au péril de sa vie, la Vérité voilée et la Justice ensevelie, il a bien mérité de sa patrie et de l'humani-

té. Dans le triomphe du droit, qu'il annonça et qu'il ne lui fut pas donné de voir, nous venons sur sa tombe, consulter sa mémoire et prendre exemple et conseil d'un si grand citoyen.

De cette terre funéraire ne montent ni suggestions violentes ni débiles pensées. Oh ! si les criminels et leurs complices nous croient animés d'une ardeur de vengeance et craignent d'implacables représailles, qu'ils se rassurent ! Il y a huit ans, au plus fort de la lutte, quand ils armaient contre nous la violence, l'outrage et la calomnie, quand ils excitaient contre nous la foule ignare et que, dans les rues, volaient sur les défenseurs de la Vérité les pierres et les cris, j'en atteste l'homme de courage et de bonté étendu sous cette pierre, en ces jours scélérats, pas un seul moment une pensée de vengeance n'a traversé nos cœurs. Vous qui avez à tant de fermeté uni tant de douceur, Emile Zola, vous savez de quelle pitié se trempaient nos colères et quelle amère tristesse nous inspiraient l'infamie de quelques-uns, la lâcheté de plusieurs, l'ignorance et l'erreur du plus grand nombre.

Tels nous étions dans la lutte, tels nous nous retrouvons aujourd'hui. La victoire ne nous a ni

(1) Francis de Pressensé, président de la Ligue. —  
N. D. L. R.

surpris ni changés. Nous sommes sans ressentiment, mais non pas sans mémoire.

Qu'on ne nous demande pas d'oublier. Nous ne le pouvons pas, nous ne le voulons pas. L'amnistie, les pouvoirs publics l'accordent ou la refusent à leur volonté. Elle est d'ordre politique. Mais les peuples ne pardonnent pas. Amnistiés ou non, les criminels relèvent également des jugements de la conscience humaine. Il n'y a pas d'amnistie devant l'histoire. Citoyens, nous ne sommes pas l'Etat, nous sommes le Peuple. Nous n'avons pas le droit d'amnistier, nous n'avons pas le droit d'oublier. Quoi! les faussaires et les parjures balbutient encore l'apologie de leurs crimes et nous craindrions d'honorer d'un culte public la mémoire des héros et des justes qu'ils ont calomniés, injuriés, persécutés, emprisonnés comme Picquart, fait mourir de douleur et d'indignation comme Scheurer-Kestner, Grimaux et Traïeux. Et nous garderions entre les victimes et les bourreaux l'odieuse impartialité du silence.

Qu'ils le sachent ceux qui demandent hypocritement l'apaisement! Notre soit de justice ne sera jamais apaisée. A quelle honteuse modération voudraient-ils nous faire descendre? Haïr modérément le mensonge et le parjure? Détester modérément les faussaires, dénoncer modérément les scélérats encore puissants et chargés d'honneurs. Non! Non! Nous ne serons pas modérément justes, nous ne serons pas médiocrement indignés,

nous gardons aux vieux crimes des haines toujours neuves.

Citoyens, l'intérêt de la patrie et l'intérêt de l'humanité sont inséparables. Pour la patrie, pour l'humanité nous réclamons toutes les justices et toutes les réparations. A quoi servirait l'effort de tant d'hommes de cœur si nous renoncions à tirer de l'affaire Dreyfus toutes ses conséquences et si nous en laissions arrêter les effets...

Mais nous le voudrions que nous ne le pourrions pas. Il n'est en la puissance de personne de briser un tel élan des âmes sur la voie infinie où l'on trouve sans cesse et sans cesse on désire plus de justice et de bonté.

De l'affaire Dreyfus est sorti tout un mouvement de pensée et tout un ordre de choses. C'est la fin d'un monde, l'agonie et la mort d'un monde d'iniquités, d'oppression et de mensonge. Et c'est la genèse d'un monde encore mal affermi qui portera sur son écorce, pour longtemps mince et fragile, les demeures de la paix et de la justice.

Travaillons à l'édification de ces demeures augustes, travaillons à rendre autour de nous la vie meilleure. Travaillons à nous rendre meilleurs nous-mêmes. Voilà les conseils qui sortent de cette tombe.

Ne la quittons pas sans la saluer de ce cri dont l'assemblée équitable et réparatrice a fait un texte de loi: « Zola au Panthéon! »

## POUR LA LIBÉRATION DE FRANCISCO FERRER

Lettre lue au meeting du 5 Janvier 1907

Citoyens,

Francisco Ferrer, détenu dans les prisons d'Espagne, est inculpé de participation à l'attentat de Madrid. Cette inculpation est fautive. Francisco Ferrer est absolument étranger à cet attentat, et pourtant une accusation capitale pèse sur lui.

Quel est donc son crime?

Son crime est d'être républicain, socialiste, libre-penseur. Son crime est d'avoir créé l'enseignement laïque à Barcelone, instruit des milliers d'enfants dans la morale indépendante; son crime est d'avoir fondé une école et une librairie.

Voilà pourquoi le procureur royal Becerra veut l'envoyer à l'échafaud!

Dénoncer à la face du monde une si monstrueuse iniquité, c'est en rendre l'accomplissement impossible.

La démocratie universelle arrachera Francisco Ferrer à ses bourreaux.

Citoyens, je m'associe de tout cœur à l'acte de justice et d'humanité que vous accomplissez aujourd'hui et je vous envoie mon salut fraternel, à vous tous et aux députés espagnols qui se sont joints à vous.

Anatole FRANCE.

## A LA MÉMOIRE DE PIERRE QUILLARD

Discours prononcé à la réunion de l'Ecole des Hautes Etudes Sociales  
(16 février 1912)

Mesdames, chers amis,

Réunis ici pour célébrer la mémoire de Pierre Quillard (1) nous le ferons avec cette simplicité

(1) M. P. Quillard, l'un des fondateurs de la Ligue, secrétaire général de la Ligue, de juillet 1911 à février 1912. — N. D. L. R.

qu'il aimait. Ceux qui nous ont convoqués n'ont voulu, pour orner cette assemblée, que le spectacle de notre douleur et les témoignages de notre sympathie. Pour moi, à qui vous avez donné parmi vous la place d'un aîné, je suis venu non pas parler, mais écouter. Ils se lèveront tout à l'heure ceux qui ont connu, fréquenté Pierre Quillard, ses

émules en poésie, en art, ses compagnons des grandes luttes sociales; ils diront ce qu'il a fait, ce qu'il a été; ils diront qu'il eut les grâces de l'esprit et la générosité du cœur, toutes les élégances, toutes les énergies; ils rappelleront l'œuvre de l'éruudit et du poète.

Pierre Quillard laisse de beaux poèmes héroïques et douloureux, des vers nobles et purs d'un accent profond. Il y mettait l'aveu déguisé de ses tristesses, que sa fierté cachait à tous les yeux. Plusieurs de ses poèmes sont dédiés à l'amitié, à la sainte amitié qui était (parmi ceux qui m'entendent plus d'un le sait) la religion de ce cœur robuste et tendre. Le recueil de ces poésies s'ouvre par une ode à la mémoire d'Ephraïm Mikhaël, que Quillard aimait plus que lui-même. Je ne puis me défendre de vous en lire quelques strophes. Elles ne viennent ici qu'avec trop d'à-propos. Car c'est un adieu, un adieu funèbre à un poète mort avant l'âge.

### A la mémoire d'Ephraïm Mikhaël

Tu t'en allas, un soir de mai : la ville en fête  
Haletait de printemps, de jeunesse et d'amour,  
Et tu nous as quittés pour la nuit sans retour,  
Ame mélancolique et toujours inquiète

En vain les morts dieux, formidables et doux,  
Ont détaché ta main de nos mains fraternelles;  
Le sel âcre des pleurs brûle encor nos prunelles  
Quand ta voix, triomphant des heures, chante en nous

Et fait surgir parmi les roses des soirées,  
Sous des voiles tissés de soleils et de cièux,  
Une vierge dolente au regard anxieux,  
Qui nous appelle et fuit vers les ombres sacrées.

Forme grave dressée au seuil mauvais du sort,  
Image de fierté qui pleurerait et s'est tue,  
Ma bouche te cherchait d'une lèvre éperdue;  
Mais j'ai heurté du front les portes de la mort

Hélas! et tu survis dans nos seules mémoires  
Et sans que rien m'entende au tombeau souterrain,  
Je fixe tristement sur des vantaux d'airain  
Avec l'amer laurier les palmes illusaires.

\* \* \*

Quillard chantait pour les muses et pour lui; il ne chantait pas pour la gloire.

Il fut en poésie, comme en toutes choses, naturel et studieux, hautement inspiré. Mais ce n'est pas à moi à parler de son œuvre poétique, c'est à Ferdinand Hérold qui vécut si près de son esprit et de son cœur.

Vous le savez, chers amis, celui dont nous célébrons la mémoire, ce poète, cet étudit, cet helléniste, un jour se jeta au plus vif de la mêlée sociale pour arracher, au prix de son repos et à travers mille périls, un innocent à ses bourreaux. Ce délicat lettré, qui consacrait les meilleures heures de sa vie aux muses alexandrines, fit entendre sa voix dans le silence honteux des grands et des puissants, pour dénoncer l'égoïsme d'un peuple asservi. Sans rapporter à la culture hellénique ce qui appartient au génie même de Pierre

Quillard, on peut dire que cet esprit formé par de fortes études classiques entendit les leçons de cette Némésis antique qui enseigne à venger l'innocence outragée, à garder en toutes choses la juste mesure, à mépriser les richesses, à combattre la tyrannie.

\* \* \*

Ce lyrique mélodieux était le plus véhément des orateurs populaires. Mais dans sa colère, dans ses haines vertueuses, sa pensée demeurait claire et limpide; la peur ne le troubla jamais. Comme Francis de Pressensé qu'il accompagnait au combat, il affrontait le péril en souriant. Je l'ai entendu à la tribune populaire, en des temps héroïques. Plus âgé que lui de bien des années je me mis à son école, jaloux d'apprendre de lui la confiance, les fermes résolutions et l'orgueil des défaites glorieuses. La perte de Pierre Quillard eût été en tout temps, pour ses amis, un deuil cruel; elle nous apparaît comme un malheur public à l'heure où la liberté, la justice et la paix sont obscurément menacées de toutes parts. Il nous reste à défendre des droits qui semblaient définitivement acquis et jusqu'à la liberté d'écrire, car les prisons de la République, ô honte! renferment des hommes coupables du crime d'avoir exprimé leur pensée.

Les justes causes auront toujours d'intrépides défenseurs et l'on aperçoit déjà dans la profondeur mystérieuse des foules humaines assez de cœurs, assez de bras pour renverser les conseils de la peur, de l'égoïsme et de la cupidité. Mais qui nous rendra la vaillance aimable, l'intrépidité souriante de l'ami que nous pleurons?

Les Cahiers ont déjà publié le discours prononcé par ANATOLE FRANCE au banquet organisé en son honneur à l'occasion du prix Nobel. Nos lecteurs le retrouveront au numéro du 1<sup>er</sup> mars 1922. — N. D. L. R.

### A propos du Congrès National

De M. G. PINAUD (Centre républicain, de Châteauroux, 7 janvier 1925) :

Comme ses devanciers, le Congrès aura surtout été important par les idées que les discussions ont amenées à se heurter. Chacun a vu examiner certaines questions sous un jour qu'il n'avait pas envisagé et peu de congressistes, même parmi les plus notoires, ont quitté la salle des séances sans que, peut-être à leur insu, leur conception sur les sujets étudiés se soit quelque peu modifiée. Pour ceux-ci ce fut dans un sens, pour ceux-là dans un autre, amenant pour les uns et pour les autres un rapprochement vers la justice et la vérité.

Le compte rendu sténographique des travaux du Congrès est en vente dans nos bureaux au prix de 7 fr.

## A NOS LECTEURS

En raison des vacances, nous ne publierons qu'un numéro pendant le mois prochain.

En revanche, nous publierons, dans la suite, trois numéros par mois

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### UNE RÉHABILITATION

*Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de ce tisseur du Nord, Orlino Dupré, qui bien qu'amnéstié, bien que réformé, avait été poursuivi pour désertion à l'étranger en temps de paix et condamné à 5 ans de travaux publics. (Voir notamment Cahiers 1922, p. 422 et 1924, p. 479.)*

*L'affaire est venue le 7 mai dernier devant la Cour de Cassation qui a réhabilité Dupré par un arrêt dont nous extrayons les passages suivants :*

Attendu que les pièces produites suffisent pour permettre à la Cour de cassation de statuer sur le fond en pleine connaissance de cause ; qu'il n'y a pas lieu, par suite, d'ordonner un plus ample informé, ni l'apport de pièces supplémentaires.

Attendu que Dupré, soldat déserteur du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, se trouvait à Gand (Belgique), au moment de la mobilisation, que, ne s'étant pas présenté à la destination qui lui était fixée, il a été condamné du chef de désertion à l'étranger en temps de paix pour avoir franchi, sans autorisation, les limites du territoire français, afin de se rendre en Belgique, et s'être absenté illégalement de son corps, en garnison à Avesnes, du 8 décembre 1906, jour de l'absence constatée, au 16 juillet 1920, jour de sa présentation volontaire à la gendarmerie de Roubaix ;

Mais, attendu que la loi du 5 août 1914 accorde amnistie pleine et entière à tous les déserteurs des armées de terre et de mer qui, pour être incorporés, se seront présentés volontairement à l'autorité militaire ou diplomatique française dans les délais ci-après, qui commencent à courir le lendemain du jour de la promulgation de la présente loi... b) six jours pour ceux qui résident dans les pays limitrophes de la France, que ladite loi a été promulguée le 6 du même mois ;

Or, attendu qu'il résulte de l'enquête à fin de révision, qu'avant le 12 août 1914, c'est-à-dire dans le délai imparti par la loi, Dupré s'est présenté volontairement à l'agent consulaire de France, à Gand, pour être incorporé ; qu'il a été examiné par le médecin attaché au consulat, et qu'il a été déclaré inapte à tout service militaire ;

Attendu que ces faits sont constatés tant par les témoins de l'enquête que par un certificat médical et des pièces déposées aux archives du consulat dont copie est jointe au dossier ; qu'ils constituent un fait nouveau inconnu des premiers juges ;

Par ces motifs :

Casse et annule le jugement du Conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> région du 2 décembre 1920 ;

Et attendu que le délit de désertion à raison duquel Dupré a été condamné, était couvert par la loi d'amnistie du 5 août 1914, que l'action publique est éteinte ;

Dit qu'il n'y a lieu à renvoi ;

Ordonne que le présent arrêt sera affiché en conformité de l'article 446 du code d'instruction criminelle, et qu'il sera inséré au *Journal officiel* ;

Ordonne, en outre, qu'il sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du Conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> région et que mention en sera faite en marge du jugement annulé ;

Ainsi fait et prononcé, en audience publique, par la Cour de cassation, Chambre criminelle, le 7 mai 1925.

### Jaurès dans les écoles

#### Un communiqué

Après l'éclatant hommage rendu à Jaurès par la nation tout entière il ne faut pas que les générations à venir puissent ignorer pourquoi il repose au Panthéon, à côté de Pasteur et de Victor-Hugo.

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent apprendre ce qu'était le philosophe, l'historien, le sociologue, l'orateur à qui la nation reconnaissante a décerné ce suprême hommage.

La Ligue des Droits de l'Homme a émis le vœu que des extraits de l'œuvre de Jean Jaurès soient portés aux programmes des classes supérieures des différents ordres de l'enseignement.

Ce vœu a été retenu par le ministre de l'Instruction Publique qui fait préparer actuellement un recueil des textes qui pourraient être portés à la connaissance des élèves des écoles.

(15 juin 1925.)

### NOS SOUSCRIPTIONS

#### Pour la propagande républicaine

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1925

MM. Ghesler, à Paris : 25 fr. ; Panaivo, à Marseille : 10 fr. ; Kadour Ould, à Rouzière : 10 fr. ; X..., à Arras : 25 fr. ; Lemaitre, à Mananjary : 12 fr. 50 ; Mlle Buard, à Paris : 7 fr. 50.

Sections : Saint-Hilaire La Palud : 25 fr. 50 ; Montluçon : 28 fr. ; Saint-Pourçain : 54 fr. ; La Grave : 35 fr. 85 ; Roanne : 26 fr. 30 ; Saint-Galmier : 31 fr. 25 ; Nonan-le-Pin : 16 fr. ; Arras : 12 fr. 50 ; Calais : 21 fr. ; Hémin-Liétard : 20 fr. 85 ; Wizernes : 18 fr. 20 ; Blangy : 30 fr.

#### Pour les Victimes de l'Injustice

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1925

MM. Ghesler, à Paris : 25 fr. ; Maniquet, à Lyon : 1.000 fr. ; Thévenot, à Paris : 25 fr. ; Sivager G., à Kénitra : 10 fr. ; Delhaye, à Fourmies : 10 fr. ; Dyong N'Goc, à Soalrieng : 50 fr. ; Lemaitre, à Mananjary : 12 fr. 50 ; Mlle Buard, à Paris : 7 fr. 50 ; Sartory, à Saint-Ail : 10 fr. ; Sartory F., à Saint-Ail : 10 fr.

Sections : Boult-sur-Suippes : 63 fr. 50 ; Penne : 21 fr. ; Saint-Hilaire-la-Palud : 25 fr. 50 ; Montluçon : 28 fr. ; Saint-Pourçain : 53 fr. ; La Grave : 35 fr. 50 ; Roanne : 26 fr. 35 ; Saint-Galmier : 31 fr. 30 ; Nonan-le-Pin : 16 fr. ; Arras : 12 fr. 50 ; Calais : 21 fr. ; Hémin-Liétard : 20 fr. 85 ; Wizernes, 18 fr. 20 ; Blangy, 30 fr. ; La Charité, 100 fr. ; Le Tréport : 37 fr.

#### A nos Conférenciers

De nombreuses Sections se montrent, en tous temps, particulièrement heureuses d'entendre, dans leurs réunions publiques ou privées, des ligueurs appartenant à d'autres Sections, voire à d'autres Fédérations.

Or, voici la saison des vacances, qui est aussi l'époque des voyages plus ou moins lointains.

Nous prions ceux de nos collègues qui accepteraient de faire des conférences dans la région où ils passeront leur congé, de vouloir bien nous le faire savoir. Nous les mettrons en relation avec les Sections intéressées.

Nous sommes convaincus, à la suite d'une expérience déjà longue, que cette collaboration fraternelle entre nos militants ne peut avoir que les plus heureux résultats pour la vitalité de nos Sections.

## LIGUE INTERNATIONALE

### Ligue allemande

Janvier-mars 1925. — La Ligue convoque le 11 janvier, ses amis et hommes de confiance à Berlin. L'assemblée discute la question de la création de groupements locaux et se prononce contre cette création, décidant par contre d'instituer des centres de travail.

La Ligue fonde également une section juridique pour l'étude des procès de haute trahison.

En janvier, la Ligue fait traduire le rapport du général Morgan sur le désarmement de l'Allemagne. Elle réussit à faire octroyer à 3.000 ouvriers auxiliaires de l'ancienne régie des Chemins de fer de la Ruhr, qui avaient été brusquement congédiés sans indemnité, le paiement d'un salaire complet de quinze jours.

La Ligue fait enfin paraître une importante brochure : « Les armements secrets de l'Allemagne ? »

### Ligue belge

12 mai. — Le Conseil national de la Ligue belge, après avoir entendu un exposé de M. Vandervelde, rend l'opinion attentive au danger croissant de la situation dans les Balkans et spécialement en Bulgarie.

Les documents qui lui ont été transmis ne lui permettent pas de se prononcer dès à présent sur les responsabilités directes engagées non plus que sur les accusations d'actes arbitraires portées contre le gouvernement Tzankoff.

Il attendra, pour porter un jugement définitif, les résultats de l'enquête à laquelle procèdent l'Internationale socialiste, d'une part, et la Ligue française, d'autre part. Il affirme, dès à présent, sa conviction que ce n'est pas en répondant à la violence par la violence, mais en unissant toutes les forces de la démocratie contre le militarisme et la dictature que l'on rendra aux populations balkaniques la paix et la sécurité.

## L'AFFAIRE GONSARD

### Un communiqué

Le 7 mars 1915, le soldat Gonsard, du 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie, était passé par les armes à Eussy-le-Château (Marne), pour abandon de poste par mutilation volontaire.

Blessé à l'index gauche quelques jours auparavant, et évacué à Chalons-sur-Marne, il y avait été examiné par un médecin principal à qui sa blessure avait paru suspecte et qui l'accusa de mutilation volontaire.

Aucune enquête ne fut faite sur place, aucun des camarades du malheureux soldat ne fut cité à l'audience. Cependant, interrogé par un officier de police judiciaire, l'un d'eux avait affirmé que Gonsard avait été atteint par une balle allemande au moment où il réparait le créneau de la tranchée à 70 mètres de l'ennemi. Gonsard n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté.

La Ligue des Droits de l'Homme déposa au ministère de la Justice un pourvoi en révision.

Le 12 juin dernier, la Cour de Cassation, après plaidoirie de M<sup>e</sup> Maurice Hersent, déclarait solennellement l'innocence de Gonsard. Le frère et la sœur du fusillé obtinrent chacun 2.000 francs à titre d'indemnité.

C'est la cinquième réhabilitation obtenue par la Ligue des Droits de l'Homme, en l'espace de moins de trois mois. (16 juin 1925.)

## NOS INTERVENTIONS

### Pour faciliter la réhabilitation

*Nous avons adressé, le 16 mai, aux présidents des Commissions de Législation civile et criminelle de la Chambre et du Sénat la lettre suivante :*

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur une modification qu'il conviendrait d'apporter à notre législation sur la réhabilitation.

Aux termes de l'article 62 du Code d'instruction criminelle, la demande en réhabilitation pour les condamnés à une peine correctionnelle peut être formée trois ans après le jour de la libération.

Cependant, le condamné à une peine correctionnelle qui a obtenu le bénéfice du sursis par application de la loi du 26 mars 1891 ne peut, pendant la durée du sursis, c'est-à-dire pendant cinq ans, demander sa réhabilitation. La Cour de Cassation a jugé en effet (voir son arrêt du 1<sup>er</sup> mars 1907, Sirey 1907-1160) que celui qui est condamné avec sursis n'est réellement libéré qu'à l'expiration du délai de cinq ans prévu par la loi de 1891.

Cette solution est peut-être juridique, mais elle choque l'équité, elle a pour résultat, en effet, de faire traiter beaucoup plus durement celui qui mérite les plus larges circonstances atténuantes (puisque le sursis lui a été accordé) que celui qui a encouru une condamnation ferme précisément parce qu'il ne paraissait pas digne d'indulgence.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra sans doute comme à nous qu'une pareille anomalie doit cesser, mais un résultat ne peut être obtenu que par une modification aux textes législatifs qui ont trait à la réhabilitation et nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de porter la question à l'ordre du jour de votre commission.

### Contre les perquisitions abusives

#### A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur les perquisitions faites au cours du mois dernier, à propos de l'affaire de la rue Damrémont, chez des personnes n'ayant aucune relation, ni aucune communauté de vue politique avec les personnes inculpées. Telles, par exemple, les perquisitions opérées chez MM. Grillot de Givry et chez M. de Grundwaldt, connu sous le pseudonyme de René Valfort.

Il semble bien qu'il y ait eu abus du droit de perquisition ; nous vous prions de vouloir bien faire examiner si les perquisitions étaient fondées sur des présomptions suffisantes.

Mais il y a un autre point : les perquisitions effectuées chez MM. Grillot de Givry et Grundwaldt ont été portées à la connaissance de la presse qui les a publiées, en ajoutant que ceux qui en avaient été l'objet étaient inféodés au parti communiste et qu'ils avaient des relations suivies avec les Soviets, allégations inexactes.

M. Grundwaldt, commerçant, a subi de ce fait un préjudice matériel (retrait de commande, perte de clientèle) considérable.

Nous vous aurions gratitude, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire ouvrir une enquête sur le point de savoir qui a donné à la presse le nom de ces personnes, indiqué le résultat des perquisitions, en attribuant à ceux qui les ont subies des opinions et des relations qu'ils n'ont pas.

Vous sentirez, M. le Ministre, toute l'importance que nous attachons à ce que de pareils procédés, éminemment dommageables à ceux qui en sont les vic-

times, absolument contraires à la liberté individuelle, fassent l'objet de sanctions contre ceux qui en sont les auteurs, et à ce que des instructions sévères soient données pour que semblable abus ne se renouvelle pas.

(6 juin 1925.)

## Autres Interventions

### JUSTICE

#### Révisions

**Goldsky, Landau, Marion.** — Au mois d'août dernier, le dossier des condamnés survivants de l'affaire du *Bonnet Rouge*, a été transmis à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Paris, aux fins de révision. La Cour n'ayant pas encore statué nous avons protesté, le 2 mai dernier, contre les lenteurs de la procédure.

Le ministre de la Justice nous a informés que ce retard était imputable aux avocats de deux des condamnés, qui n'avaient pas encore déposé leurs rapports.

Assuré obligatoire de la loi des retraites ouvrières et paysannes, M. Devillard s'était vu refuser le bénéfice de l'allocation de l'Etat parce qu'il n'avait pas échangé en 1914 la carte annuelle dont il avait pris possession en 1913. Si M. Devillard n'avait rien versé en 1914, c'était en raison de sa situation militaire, et le versement fut opéré l'année suivante. Père de 8 enfants, M. Devillard était dans une situation digne d'intérêt. — Il obtient la liquidation de sa pension et les arrérages échus.

Mme Beroual Khadidja bent Marrade, dont le fils avait été tué sur le front rémois en 1917, demandait la liquidation de sa pension. — Elle l'obtient.

Ancien soldat de 1870, M. Pelade touchait, chaque année, un secours de 100 francs. Ce vieux combattant, sans aucune ressource, ne pouvait plus travailler. — Le secours lui est payé à nouveau cette année.

M. Maury, contrôleur du service télégraphique à Cambrai, demandait, en vertu de la loi Roustau, à rejoindre sa femme, employée à Bordeaux. — Satisfaction.

M. Kesteloot, de nationalité belge, sollicitait le retrait de l'arrêté d'expulsion pris contre lui. Pendant toute la guerre, il avait travaillé en France pour la défense nationale. — L'autorisation de résidence lui est accordée.

Sinistrée de l'Aisne, Mme Simonet-Desprets demandait en vain une nouvelle avance sur ses titres de dommages de guerre, s'élevant à 31.250 francs. — Satisfaction.

Menacé, à la suite d'une fugue sans conséquence, d'être privé d'une bourse qui lui avait été accordée, comme pupille de la Nation, au lycée de Toulouse, M. Masson fait appel à la Ligue. Bien des circonstances atténuantes peuvent être invoquées. — La sanction n'est pas prise.

A l'occasion des dernières opérations électorales, M. Doriotte, conseiller municipal de Fort-de-France, avait été arrêté sous l'inculpation de menaces de mort contre le gouverneur. L'innocence de cette accusation est démontrée. — Il obtient sa mise en liberté.

M. Leroy avait été condamné à 5 ans de prison, en 1921, par le conseil de guerre de Rouen, pour insoumission. Sa conduite a été excellente depuis son incarcération; sa famille, dénuée de toutes ressources, est digne d'intérêt. — Il obtient une remise de trois mois.

M. M. P..., condamné pour recel à 5 ans de prison en 1922, avait purgé plus de la moitié de sa peine. Il avait toujours eu une conduite excellente depuis son incarcération. — Il est mis en liberté conditionnelle.

M. Michetti, expulsé par décret en août 1921, demandait à rentrer en France. Il travaillait depuis 17 ans dans la même maison, lorsqu'il fut expulsé; son patron désirait son retour. — Satisfaction.

Père de 7 enfants, M. Serra avait obtenu l'allocation militaire en 1920, lors de l'engagement de son fils aîné; il n'avait pu toucher cette allocation qu'à partir de 1922. — Il reçoit le rappel qui lui était dû.

De nationalité allemande et correspondant de journaux pacifistes, M. Kurt Levy faisait en France une très utile besogne; il ne s'expliquait pas le refus de carte d'identité qui lui avait été opposé. — Il obtient un permis de séjour provisoire.

M. Biollay, de nationalité suisse, sollicitait la mainlevée de l'arrêté d'expulsion pris contre lui; il n'avait jamais fait de politique, ni subi aucune condamnation. — Il est autorisé à résider en France à titre d'essai.

M. Mabrouk ben Embank, demeurant à Sousse, réformé n° 1 en 1919 avec 45 % et maintenu à ce taux par les Commissions de réforme suivantes, ne pouvait obtenir la liquidation de sa pension. — Satisfaction.

Mutilé de guerre, réformé à 65 0/0, M. Le Grand avait, dès le mois de décembre 1919, formé une demande de pension, son dossier ayant été égaré pendant quatre ans. Il demandait que cette demande fut examinée dans le plus bref délai. — Satisfaction.

M. Princet, d'origine italienne, sollicitait la levée de l'arrêté d'expulsion pris contre lui à la suite des grèves de 1920. M. Princet n'avait pas commis de violences; les rapports d'enquête avaient quelque peu exagéré les faits. — M. Princet est admis à résider en France à titre d'essai.

Une mesure de licenciement avait été prise à l'encontre de M. Fons, brigadier des douanes marocaines à Tanger, pour nécessité de service. M. Fons, qui comptait 16 ans de service actif et 4 années de service militaire, se trouvait gravement lésé par cette mesure contre laquelle il protestait. — M. Fons est nommé agent hors classe à la police de la Sûreté, à Rabat.

Mme Buret-Moreau, demeurant à Soulanges, demandait pour quelles raisons l'assistance des femmes en couches lui avait été refusée, alors que, quelques mois auparavant, elle avait été avisée que satisfaction lui était accordée. — Mme Buret-Moreau reçoit l'allocation.

Gendarme à l'armée du Rhin, M. Esperbey demandait à être versé à la 18<sup>e</sup> légion, en vertu des dispositions de la circulaire ministérielle qui permet aux gendarmes venus comme volontaires dans l'armée du Rhin d'obtenir leur changement après deux ans de résidence dans cette armée. — M. Esperbey est affecté à la 18<sup>e</sup> Légion.

M. Emile Louart, sinistré du Pas-de-Calais, demandait le paiement de son indemnité de dommages de guerre. Sur 10.500 francs qui lui étaient dus, M. Louart n'avait touché que 3.000 francs. — Satisfaction.

Condamné en 1916 pour abandon de poste en présence de l'ennemi et désertion à l'intérieur, avec circonstances atténuantes, M. Cobret était dans les conditions voulues pour obtenir l'amnistie. Il avait formulé une demande dans ce sens en novembre 1922 et n'avait pas reçu de réponse. — M. Cobret est amnistié.

M. Delord, capitaine de l'armée active au 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs à Mostaganem, avait fait plusieurs demandes de mise à la retraite, fondées sur une infirmité incurable (perte de l'œil droit par élat d'obus). Le retard apporté à la transmission de cette demande empêchait M. Delord, père de plusieurs enfants, d'obtenir une situation civile. — Le capitaine Delord est admis à la retraite.

Amputé de la jambe à la suite d'un accident de service, M. Poirier, homme d'équipe à la gare de Trappes, demandait à être affecté à un emploi sédentaire et protestait contre sa réforme. — Il obtient un poste en rapport avec son état physique.

MM. Lazare et David Appel, d'origine russe, expulsés des écoles de Moscou en raison de leur origine non prolétarienne, sollicitaient l'autorisation de résider en France pour y poursuivre leurs études à la Faculté des Sciences. Les visas de leurs passeports n'étaient valables que pour l'Argentine, où ils n'avaient ni parents, ni amis. — L'autorisation sollicitée leur est accordée.

Menacée d'être traduite devant le conseil de discipline pour un différend personnel survenu entre elle et un de ses chefs, Mlle Arnaud, employée à la manufacture des tabacs de Riom, protestait. Elle était soutenue par tous ses camarades. — La menace n'est pas suivie d'effet.

Sinistré du Nord, M. Lengrand sollicitait le paiement de ses indemnités de dommages de guerre; son dossier était déposé depuis de longs mois à la préfecture du Nord. — Satisfaction.

### DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

**Plus de Conseils de guerre.  
Dix mois suffisent.  
Le suffrage des femmes.  
L'Affaire Adam.  
L'École laïque en Alsace.**

## ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

### Ardèche

Jun. — Après une causerie du président et du secrétaire de la Fédération à Lalevade d'Ardèche, le 20 juin, et aux Vaux, le 21, et du président fédéral, le 27, à Andances, des Sections de la Ligue ont été constituées dans ces trois localités.

### Dordogne

14 juin. — En raison des travaux agricoles et de la difficulté des communications, toutes les Sections n'ont pu être représentées au Congrès fédéral qui a été présidé par M. Yvon Delbos, député de la Dordogne, et honoré de la collaboration de MM. Bibi, député de la Dordogne, et Lucien-Victor Meunier, membre honoraire et délégué du Comité Central. Le Congrès a constaté que le nombre des adhérents s'accroît sans cesse en Dordogne. M. Lucien-Victor Meunier fait une conférence très appréciée sur « La République intégrale ».

### Ille-et-Vilaine

21 juin. — Le Congrès constitutif de la Fédération s'est réuni sous la présidence d'honneur de M. Klemczynski, délégué permanent du Comité Central.

### Vendée

Jun. — Les Sections du département reconstituent la Fédération vendéenne.

7 juin. — Les Sections de la Vendée demandent au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que soient prises en considération les modifications demandées par la section permanente de l'Office départemental des pupilles de la nation tendant à simplifier les élections des membres des Conseils d'administration des offices départementaux. Elles émettent le vœu qu'une loi autorise le vote par correspondance à certaines catégories d'électeurs absents de leur domicile ou empêchés de participer au vote le jour des élections. Elles demandent que l'on prenne pour base de discussion la proposition de MM. Lévy-Alphandery, R. Chavagne et Chassaing.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS

### Aigrefeuille-le-Thou (Charente-Inférieure)

13 juin. — La Section demande : 1° l'augmentation des retraites, limite d'âge 50 ans et 25 ans de service ; 2° la suppression de l'ambassade au Vatican.

### Aimargues (Gard)

Jun. — La Section félicite et remercie le Comité Central pour la diligence avec laquelle il est intervenu en faveur de M. N. Roy et de Moti Lal Roy ; elle se réjouit que la Ligue soit intervenue pour demander au gouvernement d'exposer au pays la vérité sur la conduite des opérations militaires au Maroc.

### Algérie

11 juin. — Conférence remarquable de Mme Couret sur « les droits de la femme et le suffrage des femmes ». La Section estime qu'il est conforme à la justice et à l'intérêt de la femme, de la famille, de la nation, de l'humanité, de libérer la femme des servitudes légales qui en France pèsent encore sur elle. La Section demande le vote d'un article de loi ainsi conçu : « Les êtres humains naissent égaux en droit. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

### Alicante (Espagne)

4 juin. — La Section exprime sa reconnaissance à M. F. Buisson pour son action laïque. Elle félicite M. le président du Conseil pour son discours de Strasbourg. Elle fait confiance à la majorité du Parlement pour assurer le redressement financier de la France. Elle demande que des facilités soient accordées aux citoyens français résidant à l'étranger afin qu'ils puissent exercer le droit de vote.

### Antibes (Alpes-Maritimes)

Jun. — La Section demande au Comité Central d'engager dans le pays l'action la plus vigoureuse pour l'ouverture immédiate de négociations reconnaissant le Riff aux Rifains.

### Aurillac (Cantal)

6 juin. — Conférence très applaudie de M. Faibus de Champville, délégué du Comité Central, sur la liberté d'enseignement, l'école unique, la paix dans la garantie, la sécurité par l'arbitrage et le désarmement.

### Avignon (Vaucluse)

14 juin. — La Section adopte l'ordre du jour voté par le Comité Central au sujet de la guerre du Maroc (p. 283).

### Beaugency (Loiret)

6 juin. — La Section adopte l'ordre du jour émis par la Section de Gien relatif à l'assistance aux vieillards, demandant la révision dans un sens plus démocratique de la loi du 14 juillet 1905.

### Beaumont-le-Roger (Eure)

13 juin. — La Section demande : 1° qu'une enquête soit faite sur les origines du conflit marocain et que, le cas échéant, les coupables soient inexorablement frappés ; 2° qu'on mette en œuvre tous les moyens pour mettre fin au conflit le plus rapidement possible ; 3° qu'à l'avenir, toutes les Sections soient mises en état de se faire représenter intégralement aux Congrès fédéraux et que les organisateurs de ces Congrès prennent toutes les initiatives pour que les principes de justice soient respectés.

### Béziers (Hérault)

4 juin. — La Section se rallie à l'ordre du jour du Comité Central sur la guerre au Maroc.

### Bône (Constantine)

Jun. — La Section attire l'attention du Comité Central sur la situation au Maroc et lui demande d'intervenir auprès du président du Conseil pour que soient suspendues les condamnations à mort qui pourraient être éventuellement prononcées par les conseils de guerre.

### Bordeaux (Gironde)

11 juin. — La Section décide à l'unanimité de demander l'inscription à l'ordre du jour du Congrès national de la Ligue, de la question de la révision intégrale de la Constitution de 1875 ; adresse ses félicitations à son ancien président, M. Baylet ; approuve un vœu présenté par M. Duckett tendant à la diffusion des principes contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Nombreuses adhésions.

### Carpentras (Vaucluse)

3 juin. — La Section, émue de l'affaire Decluzel, demande : 1° que les pouvoirs publics fassent modifier sans retard les règlements sur le service intérieur des corps de troupe en insistant des Commissions paritaires ou extramilitaires de garnison, chargées de recevoir et d'étudier les doléances, plaintes et réclamations des inférieurs ; 2° qu'en attendant, soient permises les réclamations directes aux grands chefs ainsi que les réclamations collectives. Elle adresse ses condoléances à la famille Decluzel dont le fils doit être la dernière victime des règlements ~~immoraux~~ subsistant encore dans l'armée.

### Chalindrey (Haute-Marne)

15 juin. — La Section réclame le droit de vote par correspondance et demande que le délai d'inscription sur les listes électorales, pour les cheminots, soit réduit à trois mois et que les sénateurs soient élus au suffrage universel.

### Charenton (Seine)

Jun. — La Section demande au Comité Central de prendre énergiquement en mains la cause de la paix ; de faire toute la pression dont il est susceptible auprès du Gouvernement pour que : 1° la paix soit faite au plus tôt en engageant immédiatement des pourparlers avec Abd-el-Krim ; 2° pour qu'aucun homme ne soit sacrifié inutilement dès que la sûreté de nos ressortissants sera un fait accompli ; d'entreprendre une campagne en faveur de la Société des Nations devant laquelle devront obligatoirement être jugés tous les conflits entre peuples. La Section condamne le scrutin uninominal et tout système proportionnaliste avec prime à la majorité, réclame le scrutin de liste strictement proportionnel et demande au Comité Central d'ouvrir une enquête parallèlement à celle ordonnée par le Gouvernement sur la mort du soldat Antoine Decluzel et, s'il y a lieu, de punir les coupables quels qu'ils soient.

### Charly (Aisne)

31 mai. — Conférence très applaudie de M. Doucedame, président de la Fédération de l'Aisne, sur les origines et l'action de la Ligue. Nombreuses adhésions.

### Châteauneuf-sur-Loire (Loiret)

7 juin. — La Section, après une conférence de M. Gueutal,

exprime à M. Ferdinand Buisson sa sympathie et son admiration pour la tâche républicaine à laquelle il s'est consacré.

#### Commentry (Allier)

15 juin. — La Section demande : 1° qu'il soit procédé à un examen des dossiers des cheminots offrant toute garantie aux intéressés, par une Commission extra-parlementaire ; 2° que la loi d'amnistie soit complétée en ce sens que la réintégration ne puisse plus dépendre du pur caprice des Compagnies concessionnaires ; 3° que le législateur édicte les mesures nécessaires pour triompher de la résistance des services concédés aux mesures d'apaisement et d'oubli voulues par la représentation nationale et prescrites par la loi ; 4° que le Gouvernement exerce avec la plus grande énergie envers les Compagnies concessionnaires, les droits qu'il tient des conventions et demande au Parlement les armes qui pourraient lui manquer.

#### Corbeilles-du-Gâtinais (Loiret)

7 juin. — La Section a fondé un cercle où les ligueurs peuvent se réunir pour lire et causer. Une permanence est organisée deux fois par semaine.

#### Decazeville (Aveyron)

9 juin. — La Section demande que des pourparlers soient immédiatement engagés afin d'obtenir au plus tôt une paix stable au Maroc.

#### Douai (Nord)

7 juin. — La Section regrette que les comptes rendus de ses réunions n'aient pas paru intégralement dans les *Cahiers* ; condamne la politique coloniale des grandes puissances ; demande qu'un armistice immédiat soit signé au Maroc, en vue d'un accord honorable assurant aux Riffains toutes facilités de ravitaillement.

#### Ecommoy (Sarthe)

2 juin. — M. Lainé fait une conférence sur les origines et l'œuvre de la Ligue. Nouvelles adhésions.

#### Etrepagny (Eure)

4 juin. — La Section félicite M. Guernut pour sa conférence du 24 mai au Congrès des Andelys. Elle demande que l'organisation des Congrès soit plus rationnelle ; que tous les ligueurs soient prévenus à l'avance du lieu et de l'heure de la réunion et que les débats soient dirigés de telle façon que chaque question reçoive le développement qu'elle comporte.

#### Falaise (Calvados)

4 juin. — La Section proteste contre le droit qu'ont les commandants de recrutement d'infliger des punitions à des civils et propose le rétablissement de l'entrepôt de tabac ou, à son défaut, la création d'un dépôt chez un particulier, moyennant une légère rétribution de la part des intéressés, à charge au dépositaire de répartir les commandes à son domicile.

#### Firminy (Loire)

Juin. — La Section affirme une fois de plus que tous les peuples sont libres de disposer d'eux-mêmes, proteste avec indignation contre la guerre du Maroc déclenchée à l'insu du peuple français, poursuivie sans un contrôle effectif et demande aux pacifistes de coordonner immédiatement leurs efforts pour imposer aux divers gouvernements cette paix des peuples, suprême revendication du monde du travail.

#### Fleurtuit (Ile-et-Vilaine)

7 juin. — La Section envoie son salut fraternel à nos soldats et demande au Comité Central d'intervenir pour que la Société des Nations arbitre le conflit marocain et pour que toutes les puissances d'argent — premières bénéficiaires des luttes coloniales — consentent enfin les légitimes sacrifices financiers qu'on réclame d'elles et qui, seuls, peuvent rendre à la France la sécurité et la confiance du monde entier en son crédit.

#### Forbach (Moselle)

13 juin. — La Section prie le Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs publics pour que l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 relatif aux dossiers et aux notes des fonctionnaires soit modifié de manière à ce que communication confidentielle soit faite chaque année aux fonctionnaires de toutes les pièces de leurs dossiers et soit faite ensuite toutes les fois que les fonctionnaires doivent être l'objet d'une mesure disciplinaire quelconque.

#### Gray (Haute-Saône)

7 juin. — Après les exposés de MM. Rigobert, président

de la Fédération, et R. Perdon, président de la Fédération mutualiste du travail, la Section approuve le projet voté par la Chambre sur les assurances sociales, réserve faite de l'art. 90 et du titre IV et invite le Sénat à ratifier ce projet dans le plus bref délai ; demande au Comité Central d'insister auprès des Pouvoirs publics et du Parlement pour que le projet Grinda devienne rapidement loi définitive et de porter la question des assurances sociales à l'ordre du jour du prochain Congrès national de la Ligue.

#### Grenoble (Isère)

Juin. — La Section demande au Gouvernement de prendre sans retard les mesures nécessaires, que commande d'ailleurs l'intérêt national et qu'exigent les principes d'humanité, en vue d'amener la cessation des hostilités et d'assurer une paix durable.

#### Ham (Somme)

7 juin. — La Section demande au Comité Central d'user de son influence pour que soient réalisées les aspirations de paix, de laïcité et de justice fiscale nettement exprimées par les élections législatives de 1924 et les élections municipales de 1925.

#### Hay-les-Roses (Seine)

20 juin. — La Section, après avoir entendu la conférence de M. R. Perdon sur le droit des femmes aux assurances sociales, approuve le projet voté par la Chambre (réserve faite de l'art. 90 et du titre IV) ; invite le Sénat à le ratifier ; demande au Comité Central d'user de son influence pour que le projet Grinda devienne une loi définitive ; demande de mettre la question des assurances sociales à l'ordre du jour du prochain Congrès national de la Ligue.

#### Hanoi (Tonkin)

Mai. — La Section fait sien le vœu émis par la Section d'Haiphong, dans sa séance du 30 mars 1925, au sujet de l'éligibilité des fonctionnaires d'Indo-Chine qui devraient être traités exactement comme ceux de France, pour l'éligibilité aux Conseils municipaux, au Conseil Supérieur des Colonies, etc...

#### Hommès (Indre-et-Loire)

24 mai. — La Section, après un exposé du programme civique de la Ligue par M. Klemczynski, délégué du Comité Central, demande que la question marocaine soit résolue conformément au droit.

#### La Bastide-Rouairoux (Tarn)

3 juin. — Conférence de M. Fabius de Champville sur l'esprit et l'œuvre de la Ligue.

#### La Roche-sur-Yon (Vendée)

7 juin. — A l'issue d'une conférence de M. Lengrand, délégué permanent du Comité Central, la Section demande au Gouvernement de s'efforcer, en traitant avec Abd-el-Krim, de mettre rapidement fin à la guerre du Maroc et d'en établir les responsabilités.

#### Lavaur (Tarn)

Juin. — La Section : 1° demande le rétablissement du scrutin d'arrondissement avec deux tours de scrutin ; 2° invite les députés du département à amener le Gouvernement à ouvrir des pourparlers avec les Marocains en vue de la conclusion immédiate de la paix.

#### Le Grand Serre (Drôme)

6 juin. — La Section demande : 1° que le droit de vote soit accordé aux femmes ; 2° qu'on réforme dans un sens plus démocratique les lois constitutionnelles des 24 et 25 février 1875 sur les attributions du Sénat ; 3° que les sénateurs soient élus au suffrage universel et que leur nombre soit proportionnel à la population ; qu'un ministère ne puisse pas être renversé par un vote de minorité du Sénat ; 4° que le Gouvernement mette fin à la guerre marocaine dès que seront sauvegardés les territoires soumis à l'influence française. Elle marque son profond étonnement que le conflit n'ait pas encore été soumis à la Société des Nations.

#### Le Marin (Martinique)

Mai. — La Section, angoissée par les événements tragiques qui se sont passés dans les communes de Ducois et du Diamant, le 24 mai, proteste avec indignation contre la mise à la disposition de l'autorité administrative, pour les élections, de la force armée munie des engins de destruction modernes ; invite instamment le Comité Central à intervenir auprès du Gouvernement pour faire cesser cet

état de choses monstrueux et rechercher et poursuivre sans défaillance tous les coupables quels qu'ils soient.

#### Lesneven (Finistère)

Jun. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence sur la « Défense de la Démocratie ». Une collecte en faveur des victimes de Penmarch produit 36 fr. 75.

#### Lézignan (Aude)

1<sup>er</sup> avril. — La Section demande : 1° que les délégations cantonales soient confiées aux vrais amis de l'école laïque ; 2° que les délégations confiées aux personnes remettant à l'enseignement privé ou congréganiste le soin d'élever leurs enfants, soient immédiatement retirées ; 3° qu'elles soient confiées à des pères de famille et non à des personnes qui n'ont aucun intérêt au bon renom de l'école laïque.

#### Ludwigshafen (Allemagne)

22 mai. — La Section félicite MM. Guernut et Uhry, pour leur campagne dans le *Quotidien* et l'*Ere Nouvelle*, en vue de la républicanisation du Haut-Commissariat français en Rhénanie.

#### Mantes (Seine-et-Oise)

6 juin. — La Section demande : 1° que la Société des Nations soit saisie au plus tôt de la question de la contrebande des armes de guerre au Maroc ; 2° que les délégués sénatoriaux soient élus au suffrage universel par les électeurs de la commune et en nombre proportionnel à la population ; 3° que le scrutin d'arrondissement soit rétabli ; 4° que l'école unique soit instituée au plus tôt ; 5° que la cotisation soit ramenée à 6 francs.

#### Marmande (Lot-et-Garonne)

13 juin. — La Section s'inspirent de l'affirmation de Jaures : « Le Maroc, c'est l'abîme », désire voir s'étendre le bandon qui flambe dans le Rif et qui pourra allumer de nouvelles guerres. Elle demande au Comité Central de réclamer sans délai l'arrêt immédiat des hostilités.

#### Mazamet (Tarn)

3 juin. — Conférence de M. Fabius de Champville sur l'effort à faire pour supprimer la guerre, l'école unique, la liberté de l'enseignement, la plus juste répartition des charges fiscales.

#### Marrakech (Maroc)

24 mai. — La Section proteste contre le passage des Ecoles israélites à l'alliance israélite universelle. Elle demande au Gouvernement français d'intervenir énergiquement pour faire respecter l'école laïque au Maroc et d'abroger la convention passée entre la direction générale de l'Instruction publique et l'Alliance israélite universelle.

#### Mirabel-aux-Baronnies (Drôme)

7 juin. — La Section demande : 1° qu'un impôt exonérant les petits possédants soit prélevé sur les grosses fortunes ; 2° que le président du Conseil obtienne la paix au Maroc. La Section proteste : 1° contre les impôts de consommation ; 2° contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican.

#### Montélimar (Drôme)

14 juin. — La Section demande : 1° que les femmes se fassent inscrire plus nombreuses dans les Sections de la Ligue ; 2° que les femmes soient admises dans les affaires publiques ; 3° que soit abrogée la loi qui permet à un chef d'Etat étranger de poursuivre sur le sol français un étranger pour faits politiques ; 4° que les livres d'enseignement soient surveillés de façon à ce qu'ils préparent les écoliers à la paix ; 5° que soit réformé le régime des prisons françaises, de manière à faire évoluer les détenus au lieu de les maintenir dans le vice ; 6° que la Ligue use de son influence pour essayer de rétablir au plus vite la paix au Maroc ; 7° que les enfants adultérins soient reconnus et protégés par voie de mariage ; 8° que l'Etat taxe le prix du blé aux producteurs avant la récolte. 25 nouvelles adhésions.

#### Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire)

Jun. — Causerie de M. Descamps. La Section s'associe à l'ordre du jour voté par le Comité Central sur la guerre marocaine et lui fait confiance pour engager toute action utile en conformité avec cet ordre du jour.

#### Mulhouse (Haut-Rhin)

19 juin. — Après un exposé de M. Edouard Dreyfus sur la situation financière, la Section supplie le cartel des gauches de tenter l'impossible pour éviter la rupture ; de

continuer à faire confiance au président du Conseil ; insiste auprès du Comité Central pour qu'il intervienne auprès du ministre des Finances afin qu'il montre au peuple français la voie qui doit le conduire à l'assainissement financier ; fait confiance au Gouvernement pour le prompt rétablissement de la paix dans notre protectorat.

#### Murat (Cantal)

7 juin. — Conférence de M. Fabius de Champville sur Central fait une conférence très intéressante sur la Ligue et la situation actuelle. La Section exprime le vœu que la Ligue s'efforce d'obtenir la paix mondiale grâce à la Société des Nations, une juste répartition des charges fiscales et l'établissement de l'école unique.

#### Neussargues (Cantal)

7 juin. — Conférence de M. Fabius de Champville sur l'esprit et l'œuvre de la Ligue. Nouvelles adhésions.

#### Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle)

14 juin. — La Section émet les vœux : 1° que la paix soit rétablie au Maroc ; 2° que les associations soient mises dans l'impossibilité d'arnier leurs adhérents ; 3° que le Gouvernement mette fin aux actes de fascisme de droite et de gauche ; 4° que le Gouvernement obtienne le vote rapide de la loi sur les assurances sociales ; 5° que la femme jouisse des mêmes droits civiques que l'homme ; 6° que le Code pénal militaire soit applicable aux militaires de carrière, les appelés d'office restant soumis à la juridiction du droit commun, en attendant la suppression totale des conseils de guerre ; 7° que le Gouvernement applique la loi sur la fréquentation scolaire et sur l'Instruction obligatoire gratuite et laïque ; 8° que l'école unique soit instituée ; 9° que les bourses d'Instruction soient uniquement accordées au mérite ; 10° que les pupilles de la nation soient l'objet d'attentions particulières ; 11° que la notation métrique soit appliquée de façon définitive.

#### Nuaille-d'Aunis (Charente-inférieure)

26 avril. — La Section demande au Comité Central d'intervenir instamment auprès des parlementaires liguers pour qu'ils obtiennent, par leur action pressante, que la loi organique du 9 décembre 1884 sur l'élection des sénateurs soit modifiée conformément à la justice avant le prochain renouvellement du Sénat.

#### Paris (V<sup>e</sup>)

18 juin. — La Section, soucieuse de connaître les origines du conflit marocain qui met en péril la paix du monde, s'émiet de l'atonie du Comité Central et lui demande, ainsi qu'à la Fédération de la Seine, de prendre position dans cette question.

#### Paris (VII<sup>e</sup>)

15 juin. — La Section demande : 1° que dans l'envoi de troupes au Maroc, soient compris, avant tous autres, les militaires de carrière et de tout grade ; 2° que la fabrication et la vente des armes et munitions soient limitées et placées sous le contrôle effectif de la Société des Nations ; 3° que des commissaires aux armées, pris parmi les parlementaires appartenant à tous les partis soient envoyés au Maroc avec les pouvoirs de contrôle les plus étendus.

#### Paris (X<sup>e</sup>)

3 juin. — La Section entend une remarquable conférence de M. G. Buisson, président de la XVIII<sup>e</sup> Section (Goutte d'Or-Chapelle) sur « la nationalisation des assurances ».

#### Paris (XIV<sup>e</sup>)

18 juin. — La Section consacre sa réunion mensuelle à honorer la mémoire d'Anatole France. M. Féliicien Chailay, membre du Comité Central, analyse l'œuvre du maître. Le groupe artistique de la Jeunesse d'action républicaine du XIV<sup>e</sup> se fait ensuite applaudir dans l'interprétation musicale de l'œuvre du grand écrivain. M. Aveline termine évoquant quelques souvenirs sur A. France.

#### Paris (XVIII<sup>e</sup> - Grandes-Carrières)

Jun. — La Section, après avoir entendu Mlle Pimienta et M. Robert Perdon dans leurs remarquables exposés sur les assurances sociales, demande que les assurances sociales soient mises à l'ordre du jour du prochain Congrès national de la Ligue ; s'inspirant de l'ordre du jour du 25 mai 1925, par lequel le Comité Central réclamait du Gouvernement la vérité sur les origines de la guerre au Maroc, elle invite la Fédération de la Seine à intervenir avec insistance auprès du Comité Central pour qu'il ouvre également, d'urgence, une enquête sur les origines et res-

pensabilités de la guerre de 1914 ; réclame l'évacuation du Maroc, la cessation immédiate des hostilités et le remplacement du résident militaire du Maroc par une autorité civile.

#### Paris (XIX<sup>e</sup> - Combat-Ville-Pont-de-Flandre)

Jun. — La Section demande : 1° qu'il soit mis fin aussitôt que possible à la guerre du Maroc ; 2° que le Comité Central intervienne énergiquement pour obtenir l'élargissement du condamné M. Baledent et la révision de son procès ; que la Ligue mette à l'ordre du jour de toutes ses Sections la question de la construction d'immeubles afin de garantir la santé des populations de travailleurs réduites à habiter des taudis.

#### Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire)

21 juin. — La Section demande : 1° que les Pouvoirs publics assimilent les mutilés du travail aux mutilés de guerre ; 2° que le Gouvernement français entre le plus tôt possible en pourparlers pour mettre fin à la guerre du Maroc.

#### Provins (Seine-et-Marne)

28 mai. — La Section demande la suppression du Sénat et le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

#### Puimoisson (Basses-Alpes)

Jun. — La Section : 1° proteste contre l'expédition du Maroc et demande au Comité Central d'user de son influence pour arrêter cette expédition ; 2° exprime sa gratitude à M. Ferdinand Buisson et au Comité Central ; 3° demande que les nouveaux impôts soient prélevés sur les grosses fortunes ; 4° proteste contre les abus des autorités qui font enlever les affiches et placards demandant l'abolition des guerres ; 5° demande au Comité Central de combattre l'arrêté qui vient d'être mis en application dans les Basses-Alpes au sujet des cantonniers de chemins de G. C. et pour que les cantonniers des deux services touchent les traitements des petits fonctionnaires.

#### Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme)

Jun. — La Section se prononce en faveur d'un système de scrutin à deux tours et par partis.

#### Redon (Ille-et-Vilaine)

11 juin. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, devant un nombreux auditoire.

#### Roanne (Loire)

14 juin. — Conférence très appréciée de M. Eugène Revert sur la Finlande. La Section, émue de la guerre du Maroc, s'élève par avance contre toute opération qui pourrait revêtir un caractère d'impérialisme ; demande que toute la vérité soit exposée au pays et que tout soit mis en œuvre pour que les buts de guerre de la France soient réellement des buts de paix.

#### Rouffignac (Dordogne)

31 mai. — Installation de la Section, sous la présidence de M. Yvon Delbos. Banquet. Au dessert, allocution de M. Faure, qui, au nom des ligues, adresse ses hommages respectueux à MM. Ferdinand Buisson et Aulard. M. Delbos expose ensuite les buts poursuivis par la Ligue.

#### Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

4 juin. — M. Mettas, délégué du Comité Central, évoque avec éloquence la grande ligue de Camille Desmoulins. Nouvelles et nombreuses adhésions qui portent à 120 l'effectif de la Section.

#### Savenay (Seine-Inférieure)

14 juin. — M. Jost fait une très intéressante causerie sur « la vie chère ». Nouvelles adhésions.

#### Sisteron (Basses-Alpes)

12 juin. — La Section se rallie entièrement au vœu émis par la Section de Privas sur la guerre du Maroc et invite tous les ligues, tous les parlementaires et tous les gens de cœur à demander la cessation immédiate des hostilités, l'ouverture sans délai des pourparlers de paix, l'examen des causes du conflit renvoyé sans retard à la Société des Nations et au tribunal d'arbitrage de La Haye.

#### Thouars (Deux-Sèvres)

6 juin. — Les membres du Comité de la Section regrettent que, dans l'ordre du jour voté par la Chambre des députés à la suite de l'interpellation sur la guerre marocaine, il n'ait pas été prévu de sanctions énergiques contre ceux qui ont fourni des armes aux Riffains et demandent que des conversations soient engagées avec Abd-el-Krim pour mettre fin à l'état de guerre actuel.

#### Tonnerre (Yonne).

Jun. — La Section félicite le Comité Central de sa propagande incessante pour le redressement des injustices, pour l'éducation de la conscience publique, pour la consolidation de la paix, enfin pour l'égalité des enfants devant l'instruction.

#### Toulon (Var)

12 juin. — Conférence du vice-président sur le monopole de l'électricité. La Section demande que l'Etat, d'accord avec les départements et les communes, institue à son profit le monopole de l'électricité en s'inspirant de ce qui existe pour la voirie routière. En outre, la Section prie le Gouvernement de mettre fin en toute diligence au conflit marocain ; réclame une enquête sérieuse sur les causes du soulèvement riffain ; souhaite que des sanctions soient prises contre ceux qui avaient pour mission d'assurer la sécurité au Maroc, si ceux-ci ont commis des fautes.

#### Toulouse (Haute-Garonne)

3 juin. — La Section demande qu'un secours soit alloué à une famille nécessiteuse.

24 juin. — La Section décide d'engager l'action nécessaire contre un internement arbitraire dans un asile d'aliénés.

#### Vabre (Tarn)

14 juin. — La Section demande au Gouvernement de ne faire état de la religion professée par les citoyens français, que pour en assurer le respect et de mettre un terme aux rapports officiels avec le Saint-Siège.

#### Valence (Drôme)

Jun. — La Section demande : 1° que soient recherchées toutes les responsabilités de la guerre marocaine ; 2° que les troupes françaises cessent immédiatement toute action offensive ; 3° que tous les efforts possibles soient faits pour que la paix soit rétablie au plus tôt ; 4° que les accords passés, présents et futurs, concernant le Maroc, soient soumis à la Société des Nations et intégralement publiés par elle. Elle regrette que le Gouvernement français ait engagé des pourparlers avec Primo de Rivera, sans que le peuple espagnol puisse manifester sa volonté.

#### Vannes (Morbihan)

24 mai. — La Section demande que le Gouvernement apporte à l'opinion publique des informations suffisamment claires sur l'origine et la nature du conflit marocain et entre en rapports, le plus tôt possible avec Abd-el-Krim, pour établir rapidement une paix durable.

#### Vernoux (Ardèche)

20 juin. — La Section émet les vœux : 1° que les hostilités au Maroc cessent tout de suite, que le Gouvernement nous renseigne complètement sur les opérations, que la Ligue engage, en faveur de la paix, une campagne énergique, indépendante des partis politiques ; 2° que la fête de Jeanne d'Arc soit supprimée et remplacée par une fête des grands hommes ; 3° que le Comité Central intervienne pour qu'on accorde des passeports à la pacifiste Marianne Rauze ; 4° que soient appliquées immédiatement et intégralement en Alsace-Lorraine les lois laïques, seules capables d'assurer la liberté de conscience.

#### Vias (Hérault)

2 juin. — Conférence très applaudie de M. Fabius de Champville, délégué par le Comité Central, sur l'esprit et l'œuvre de la Ligue.

#### Villefranche-de-Longchapt (Dordogne)

31 mai. — M. Mottini, avocat, fait une conférence très appréciée sur les buts de la Ligue. La Section demande que le Gouvernement et le Parlement s'inspirent d'une fiscalité rigoureusement républicaine, et qu'avant de faire appel à de nouveaux impôts, les profiteurs de guerre remboursent à l'Etat les milliards dont ils l'ont dépouillé ; envoie ses félicitations à M. Delbos à l'occasion de sa nomination au sous-sécretariat d'Etat et compte sur lui pour poursuivre une politique conforme aux directives de la Ligue ; demande que le mode d'élection soit remplacé par le suffrage universel.

#### Wiesbaden (Allemagne)

17 juin. — La Section approuve l'ordre du jour voté par le Comité Central au sujet de la guerre marocaine et estime que la paix doit être recherchée, même au prix de la cession de quelques kilomètres carrés de territoire, si cette concession doit permettre aux Riffains de se ravitailler et à des vies humaines d'être épargnées.

## Memento Bibliographique

A l'heure où les relations viennent d'être reprises avec le gouvernement des Soviets, il est bon de rappeler les articles que M. HENRIOT a écrits au *Petit Parisien* au retour de Russie et que la librairie Ferenczi a réunis en volume.

M. Herriot a perçu nettement les tendances, les volontés obscures de la *Russie Nouvelle*. Ai-je besoin d'ajouter qu'il les a notées avec sincérité et mesure ? Je ne sais qui a dit que le style, c'est l'homme : ici, c'est l'incarnation même de la bonne foi (8 fr.).

C'est un livre excellent que le livre de M. Marcel GILLARD sur la *Roumanie Nouvelle* (9 fr.). On y trouve sur la société roumaine, sur les revendications des minorités, sur la crise économique que traverse le pays, sur la situation et le programme des partis politiques, des renseignements éprouvés. L'auteur est un universitaire. C'est dire que l'exposé est fait avec ordre, clarté, de main d'ouvrier.

*Le désarmement de l'Allemagne*, c'est un livre qu'il faut lire. Ce n'est guère qu'un recueil de tracts et de documents, discrètement et judicieusement commentés par M. André HONNORAT : mais ces textes et documents se suffisent à eux-mêmes. Et ils suffiront à éclairer notre conscience et à nous inspirer de salutaires réflexions (Costes, 5 francs).

Notre ancien collègue, M. Charles RAPPOPORT, a failli succomber à une fâcheuse tentation. Il avait écrit sur *Jaurès* en 1915... un livre précieux qui a été tout de suite épuisé. Or, il y a quelques mois, il a eu l'idée de le compléter; il voulait montrer, ne le devinez-vous pas ? que Jaurès aurait été communiste... comme Rappoport.

Heureusement, l'homme d'esprit l'a emporté sur le partisan, et, à la première édition, il n'a point changé une ligne. De la sorte, nous possédons un livre pieusement objectif, que nos collègues liront avec profit, et que Rappoport lui-même n'aura pas à désavouer lorsque, dans quelque temps, il redeviendra socialiste... comme Jaurès. (Marcel Rivière, 14 fr.). — H. G.

Albert MARY : *Montagne...* (E. Figuière, 7 fr.). — Le titre exagère. *Colline* suffisait pour des considérations alpestro-sociologiques qui ne dépassent pas une très moyenne orographie...

André OBEY : *L'Orgue du Stade* (Gallimard, 7 fr. 50). — C'est ici un hymne entonné par un fervent des sports à la gloire du Stade. Mais très différent de ce qu'on lit à l'habitude sur le sujet. Une vision très personnelle, une psychologie affinée, un récit vivant et entraînant. Beaucoup de talent.

Panaït Istrati : *Oncle Anghel* (F. Riéder et C<sup>e</sup>, 6 fr. 75). — Trois histoires, dont on ne saurait dire laquelle est la plus poignante. L'auteur, qui est roumain d'origine, et qui a relâché sur tous les bords de la mer orientale, nous en apporte le mirage, la mélancolie ardente et mystique, le goût de l'aventure désespérée. Il y a du conteur russe aussi, dans ce Roumain et du meilleur. Et tout cela fait un recueil qui est de premier ordre et qu'il faut lire. — A. ...

*Avons-nous en Indo-Chine une Politique Indigène Républicaine ?* par P. MONET, en dépit chez l'auteur, 31 bis, rue Campagne-Première, Paris XIV<sup>e</sup>. — Généreux défenseur des droits méconnus de l'indigène, M. Monet nous dit la nécessité d'instaurer en Indo-Chine une politique d'association, conforme au principe supérieur posé par la Société des Nations. Cette politique s'entend notamment, de la tutelle bienveillante que doit exercer la nation déléguée sur le groupement ethnique que son inexpérience empêche de mettre en valeur un patrimoine national. Ce n'est pas un droit, mais un devoir, qui implique comme conséquence principale l'obligation de travailler sans relâche à l'élévation progressive de l'indigène.

Apôtre isolé dans un milieu d'affairistes, dont le seul idéal est la « course à la piastre », le capitaine Monet, fondateur du Foyer des Etudiants Annamites de Hanoi, a sacrifié à l'œuvre qu'il a créée sa situation, sa fortune, son temps, sa santé même ; il lutte sans merci, avec la seule arme de ses convictions républicaines, contre la finance de haut-bord et la puissante presse subventionnée, dont le changement prochain de Gouvernement local libérera vraisemblablement le territoire de l'Union. Œuvre de haute portée sociale, dont la brochure signalée nous donne la synthèse. Il faut lire cette intéressante brochure. Il faut surtout aider M. Monet, dans son œuvre émancipatrice. — R. M.

## LIVRES REÇUS

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

*Les réformes politiques de la France*, 10 fr.

Attinger, 30, boulevard Saint-Michel.

Jack LONDON : *Fille des Neiges*, 6 fr. 50.

Jack LONDON : *Mémoires d'un buveur*, 6 fr. 50.

Jack LONDON : *Les Matinées de l'Elsinore*, 5 fr.

Baudinière, 23, rue du Caire.

Marie DAUBRÉ : *La farce de l'amour bourgeois*, 7 fr.

Boccard, 1, rue de Médicis.

MICHAUT : *Anatole France*, 6 fr. 75.

Boivin, 3 et 5, rue Palatine.

Lucien HUBERT : *La renaissance d'un département dévasté*, 9 fr.

Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince.

Karl MARX : *Histoire des doctrines économiques*, Tome IV, 8 fr.

Delagrave, 15, rue Soufflot.

DAUZAT : *Les noms de personnes*.

Éditions du Secours rouge, 120, rue Lafayette.

Magdeleine MARX : *La Pologne est un enfer*, 1 fr.

Éditions de France, 20, avenue Rapp.

M. DE FLEURY : *L'angoisse humaine*, 7 fr. 50.

Fayard, 18, rue du Saint-Gothard.

COLETTE : *Chéri*, 2 fr. 50.

LOUYS : *La femme et le pantin*, 2 fr. 50.

R. BENJAMIN : *Valentine ou la folie démocratique*, 7 fr. 50.

Fasquelle, 11, rue de Grenelle.

Jean ROSTAND : *Les famillottes*, 7 fr. 50.

Figuière, 17, rue Campagne-Première.

Ovide DIEU : *Le roman de l'homme et du poète*, 6 fr.

Georges DAY : *La griffe du diable*, 7 fr. 50.

AXEROS : *Platoniquement*, 5 fr.

Albert MARY : *Montagne*, 7 fr.

Flammarion, 26, rue Racine.

Ernest CHARLES : *Les drames de la possession amoureuse*, 7 fr. 50.

Gallimard, 3, rue de Grenelle.

A. OBEY : *L'orgue du stade*, 7 fr. 50.

Giard, 16, rue Soufflot.

J. PATOUILLET : *Les codes de la Russie soviétique : Code de la famille, code civil*, 15 fr.

Grasset, 61, rue des Saints-Pères.

Ed. SCHNEIDER : *Éléonore Duse*, 7 fr. 50.

Louis ROUBAUD : *Les enfants de Can*.

### Le Congrès de l'Enfant

Le Comité français de secours aux enfants nous prie d'informer nos lecteurs que son premier Congrès international aura lieu à Genève, sous le patronage du Conseil Fédéral suisse, du 24 au 28 août prochain.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
417, Rue Réaumur  
PARIS